

RAPPORT SCIENTIFIQUE

ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Louis LEBREDONCHEL

Sous la responsabilité scientifique de Frédéric Lemarchand

CERREV, Maison de la recherche en sciences humaines, Université de Caen Normandie

Département de la Manche

NOVEMBRE 2023



Sommaire

Remerciements	4
Avant-propos.....	4
Contexte général et informations initiales.....	5
Objectifs et moyens employés	6
Partie 1 : Synthèse des travaux de recherche aidant à mieux connaître les bénéficiaires du RSA en France et leurs conditions de vie	8
1.1 Différentes typologies des bénéficiaires du RMI et du RSA, de 1992 à 2022	8
1.2 Les difficultés des bénéficiaires en fonction de leurs profils	14
1.3 État des lieux à propos de l'accompagnement des bénéficiaires à travers la littérature	16
1.3.1 De faibles engagements à l'égard des bénéficiaires, surtout marginaux et grands précaires.....	16
1.3.2 Des ateliers collectifs mis en place, mais peu fréquentés	17
1.3.3 Des scissions pas toujours pertinentes et adaptées, et des lacunes dans les accompagnements.....	19
1.4 Les freins et les leviers pour sortir du RSA, d'après la littérature	20
1.4.1 Les freins, ou ce qui éloigne de l'insertion et de l'emploi	21
1.4.2 Les leviers, ou ce qui favorise l'intégration et le retour à l'emploi	23
1.4.3 Qu'en conclure concernant les accompagnements ?.....	24
Partie 2 : Enquête de terrain sur les bénéficiaires du RSA manchois	27
2.1 Méthode	27
2.1.1 Élaboration du guide d'entretien.....	27
2.1.2 Échantillonnage.....	28
2.1.3 Construction du panel et anticipation des refus de participation.....	32
2.1.4 Entretiens complémentaires avec des professionnelles accompagnantes	33
2.2 Résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires.....	33
2.2.1 Typologie et catégories des bénéficiaires du RSA manchois.....	33
2.2.2 La fracture numérique est une situation courante chez les plus de 50 ans	48
2.2.3 Des accompagnements irréguliers et inégaux, un besoin de plus de « social » en accompagnement professionnel et de plus de « professionnel » en social.....	49

2.2.4 Des zones rurales et petites communes mal couvertes par les transports en commun rendent le retour à l'emploi difficile.....	52
2.2.5 La participation à des ateliers est souvent jugée inutile sur le fond, mais aide à lutter contre l'isolement et à recréer du lien social	53
2.2.6 Aller davantage vers les bénéficiaires, tout en différenciant ceux qui ont véritablement un projet ou une activité de ceux qui n'en ont pas dans la gestion des accompagnements.....	54
2.2.7 Un manque de fluidité dans la circulation et pour la réorientation des bénéficiaires parmi les types d'accompagnement.....	55
2.2.8 Des bénéficiaires du RSA peu ou pas protégés et mal informés dans le cadre de stages : une situation problématique	56
2.3 Synthèse des entretiens passés avec des professionnelles accompagnantes	57
2.3.1 La qualité de l'accompagnement n'est pas mesurable selon des chiffres comparant les entrées et les sorties à vis-à-vis du dispositif	57
2.3.2 Un besoin de psychologues auprès des référents dans la prise en charge des bénéficiaires, surtout en accompagnement social, mais aussi en socio-professionnel...	58
2.3.3 Développer les ateliers collectifs et étendre leurs zones d'organisation.....	59
2.3.4 La fracture numérique des bénéficiaires est parfois un réel problème pour les référents.....	59
Recommandations au Département de la Manche, pensées à partir des résultats de l'étude	60
Références.....	64
Annexes	66
Le guide d'entretien construit et suivi pour l'enquête auprès des bénéficiaires du RSA manchois.....	66
Les 50 critères d'échantillonnage ayant servi à sélectionner les bénéficiaires interrogés au cours de l'enquête	68
Parmi les bénéficiaires listés comme des « nouveaux entrants », au RSA depuis moins de 24 mois.....	68
Parmi les bénéficiaires au RSA depuis plus de 24 mois	69

Remerciements

En espérant que vous trouverez de la satisfaction et de l'intérêt dans ce travail, je remercie tout d'abord le Département de la Manche, de même que mes correspondantes, Madame Perinne Courbaron et Madame Axelle Renoult, pour cette opportunité de partenariat avec l'Université de Caen Normandie.

Je remercie également tous les membres de l'Université, de la MRSH et du CERREV qui ont contribué à la possibilité de mener à bien cette étude. Mesdames Béatrice Tofoni, Muriel Bollengier, Viviane Cointrel, Selma Turalic, merci pour votre professionnalisme et pour votre sympathie, qui ont grandement participé à l'agréabilité de cette expérience.

Merci à toutes les participantes des workshops organisés par le Conseil départemental de la Manche, ainsi que les référentes RSA qui ont accepté de m'accorder de leur temps. Merci à toutes les personnes aux RSA qui ont participé à l'enquête sans contrepartie, avec bienveillance et envie d'aider.

Avant-propos

Le Conseil départemental de la Manche a sollicité l'Université de Caen Normandie et le CERREV afin de réaliser une étude sur les bénéficiaires du RSA manchois, ainsi que sur la politique publique insertion et activité et sur les modalités d'accompagnement des bénéficiaires. L'étude a été confiée à moi-même, Louis Lebredonchel, docteur en sociologie, sous la supervision de Frédéric Lemarchand, professeur des universités et codirecteur du CERREV.

L'étude s'est déroulée du 15 janvier 2023 au 25 novembre 2023. Les enjeux de ce travail sont multiples, et peuvent être répartis en deux grands axes, qui correspondent tous les deux à la volonté d'améliorer l'accompagnement des allocataires du RSA manchois. **Le premier axe consiste en la réalisation d'une sociologie des bénéficiaires du RSA résidant au sein du département.** Bien que disposant d'un ensemble de données chiffrées et de quelques informations les concernant, le Département de la Manche constatait qu'il manquait de connaissance sur ces populations : en se demandant notamment quels sont leurs parcours de vie ? Comment et pourquoi sont-ils entrés dans le dispositif ? Quelles difficultés rencontrent-ils pour ne pas en sortir ? Quels sont les freins et les leviers pour leur retour à l'activité ?

Une meilleure connaissance des allocataires devra ensuite nous permettre de pouvoir analyser et évaluer le système d'accompagnement en vigueur, en veillant à ce qu'il soit bien adapté aux différents profils, ainsi que de proposer quelques recommandations : ceci constitue le deuxième axe de l'étude. Un de ses objectifs principaux est en effet de participer à une redéfinition des modalités d'accompagnement. Le Conseil départemental de la Manche se demandait par exemple : « **Quel type d'accompagnement manque-t-il au regard des besoins ? Quelles sont les actions indispensables à mettre en œuvre (sociale,**

professionnelle...) ? Pourquoi la mobilisation des publics vers un accompagnement ou une action est-elle une réelle difficulté ? ».

Nous noterons dès à présent que notre rôle de chercheur implique une posture la plus neutre possible durant tout le long de la réalisation de l'étude. Nous nous sommes en effet portés volontaire pour effectuer cette étude afin de soutenir le Département de la Manche face à divers enjeux et objectifs, comme celui de mieux accompagner les bénéficiaires du RSA vers la sortie du dispositif, ce à quoi nous nous sommes consacrés en mobilisant nos compétences. Ceci peut sembler aller de soi, mais mérite selon nous d'être précisé, aussi en raison des potentielles attentes que l'on peut avoir envers un sociologue. Autrement dit, le fait que nous ayons mené cette étude ne signifie pas que nous attribuons une quelconque valeur positive, ni négative, à l'emploi ou au RSA. Le statut d'ingénieur de recherche en application requiert lui aussi une neutralité axiologique absolue du chercheur, qui est là pour répondre aux problématiques et aux enjeux du commanditaire grâce à son expertise.

Contexte général et informations initiales

Au début de l'étude, le Conseil départemental de la Manche nous a fourni quelques informations permettant un certain aperçu de la réalité sociale propre aux allocataires. En janvier 2023, **Ils étaient 8 455 parmi lesquels la plupart étaient des hommes, 87,25 % étaient des personnes seules** (n'ayant pas de conjoint déclaré, ce sont **surtout des hommes seuls sans enfants et des femmes seules avec un ou des enfants**), **60,65% étaient sans enfant et 45,12% avaient entre 25 et 39 ans**. Étaient également **distingués les nouveaux entrants dans le RSA** (inscrit depuis le 1^{er} avril 2022, date de lancement du dispositif « mon parcours RSA en 5 étapes »), qui étaient au nombre de 2 671, et les **bénéficiaires inscrits depuis plus de 24 mois**. Il s'agit d'une distinction importante, dans la mesure où le Département de la Manche a exprimé avoir besoin de comprendre les potentielles différences entre les deux genres de profils et leurs réalités propres. Il est cependant à noter que cette différenciation n'est pas toujours évidente, car il arrive parfois que des individus enregistrés en tant que nouveaux bénéficiaires l'étaient déjà avant, et n'aient pas renouvelé leurs droits pendant un certain temps, avant de les redemander. Les vas et viens sont plutôt courant, entre non-actualisations des droits et réinscriptions.

Après leur demande d'adhésion, dans un délai de 15 jours, les allocataires passent un entretien d'environ une heure avec un conseiller d'orientation, lors duquel leur sont posées des questions (sur les raisons de leur recours, leurs compétences, leur situation, etc.) Ces entretiens permettent de déterminer quel type d'accompagnement semble le mieux adapté pour chaque bénéficiaire, en fonction du profil établi. **Plusieurs types d'accompagnement sont proposés, en tentant de correspondre aux différents besoins et aux différentes problématiques des allocataires : les accompagnements « social », « socio-professionnel », « global », « emploi renforcé » et « professionnel »**. Ce sont des structures différentes qui suivront les allocataires selon l'accompagnement dans lequel ils ont été orientés, ainsi qu'en proportion des répartitions géographiques. Une attention particulière est portée envers leur

autonomie, ainsi que sur les raisons de leurs difficultés d'un retour à l'emploi dans les douze mois.

L'accompagnement social est prévu pour les bénéficiaires identifiés comme les plus éloignés de l'emploi, ayant une autonomie moindre, ainsi que des difficultés qui peuvent être d'ordre « familial, social, médical, de logement... ». Ce sont des individus qui « s'éloignent d'un accès rapide à l'emploi » et qui ne sont souvent pas à même de suivre des démarches de recherche d'emploi par eux-mêmes. Les référents parlent souvent de problèmes de « santé mentale » chez ces bénéficiaires, sans que l'on sache réellement ce qu'il en est. Les accompagnements « global », « emploi renforcé » et « professionnel » sont adaptés aux allocataires identifiés comme relativement autonomes et proches de l'emploi, avec quelques différences en fonction des difficultés et des freins rencontrés. L'accompagnement « socio-professionnel » semble être à mi-chemin, entre « social » et « professionnel » en termes d'autonomie des bénéficiaires, plutôt destiné à des personnes en recherche d'emploi, mais qui rencontrent des freins et des difficultés : c'est par exemple le cas des femmes seules avec des enfants en bas âges, qui ont surtout des problèmes de disponibilité et de mobilité.

Objectifs et moyens employés

Les objectifs principaux de l'étude sont de mieux connaître les bénéficiaires du RSA, de comprendre les différents types de difficultés qu'ils rencontrent, leurs situations de vie, mais aussi d'évaluer les limites dans leurs suivis, et complémentarément de proposer quelques idées de solutions afin d'améliorer le dispositif d'accompagnement en vigueur.

Selon un consentement entre les parties impliquées (commanditaires, chercheur et responsable scientifique), **nous avons décidé que l'étude reposerait essentiellement sur une enquête de terrain qualitative, via la réalisation d'une série d'entretiens semi-directifs avec un échantillon de bénéficiaires.** Finalement, **ce sont 50 entretiens avec des allocataires du RSA manchois qui ont été effectués, complétés par trois entretiens avec des référentes RSA.** Nous nous sommes également **appuyés sur les riches échanges que nous avons pu avoir avec des groupes de responsables et de référentes RSA lors des workshops** organisés par le Département de la Manche et par le service public de l'insertion et de l'emploi dans le cadre de l'étude.

Mener une enquête quantitative, par exemple via la distribution de questionnaires auprès des allocataires, nous aurait semblé limité et non adapté aux objectifs, car ce type de méthode n'aurait probablement pas pertinemment aidé à approfondir et enrichir la connaissance de la population. Les questionnaires présentent de nombreux avantages lorsque l'on souhaite obtenir certaines informations précises sur une population importante en effectif, mais sont limités en matière de richesses des informations, du fait que les individus qui y répondent fournissent des informations brèves, ou cochent des cases à propositions multiples. Dans le cas des bénéficiaires du RSA, nous pensons que ce type d'initiative comporte également le risque d'un désintérêt en l'activité de répondre à un questionnaire, risquant d'aboutir à une production de données en partie biaisées et peu

exploitables. L'enquête qualitative par entretiens vise au contraire l'obtention de discours et d'informations riches, laissant aussi place à l'apparition d'éléments inattendus. Conventionnellement, un entretien semi-directif dure environ une heure, pendant laquelle on cherche à maximiser l'ouverture du discours de la personne interrogée, de même qu'à saturer celui-ci à propos de tous les aspects qui nous intéressent.

La réalisation d'une série d'entretiens nécessite au préalable la construction d'un guide d'entretien. Ceci permet de s'assurer de poser les mêmes questions et d'aborder exactement les mêmes sujets avec chaque personne interrogée, sans quoi nous ne pourrions pas ensuite comparer leurs réponses. C'est en partie en quoi consistent la sociologie qualitative par entretiens et l'analyse de leurs retranscriptions : on compare les discours et recherche les différences et les similitudes afin d'aboutir à la création progressive de catégories, puis on formule des explications à propos de leur existence. Un guide d'entretien est construit selon différentes thématiques, dans lesquelles on prépare plusieurs questions visant à tenter d'obtenir toutes les informations utiles à la compréhension d'un sujet. Ces thématiques constituent des indicateurs de ce que l'on cherche à comprendre, ou autrement dit des aspects jugés pertinents afin de nous aider à comprendre la réalité sociale propre à un sujet donné. **La construction d'un guide d'entretien doit être mûrement réfléchie, car c'est partiellement lui qui déterminera la qualité et la pertinence de l'enquête.** Chaque **thématique à aborder doit être pensée selon des éléments de réflexions en adéquation avec le sujet de l'étude** (besoins de l'enquête, littérature scientifique et littérature grise, entretiens ou échanges avec des professionnels qui ont de l'expérience avec la population sur laquelle on enquête, etc.).

Préalablement à la réalisation d'une enquête de terrain, **il est fondamental de s'intéresser aux connaissances qui ont été produites sur le même sujet.** Dans notre cas, il est primordial de s'informer à propos de ce que dit la littérature concernant les bénéficiaires du RSA (et plus anciennement du RMI). Ceci nous aidera aussi bien à **développer une compréhension générale de la population, qu'à mieux identifier les enjeux de l'enquête et à construire le guide d'entretien.**

Cette étape de recherche est communément appelée un « état de l'art », et constituera en **une synthèse des recherches faites sur les allocataires du RSA (et du RMI). Elle nous apportera des éléments de réflexions pertinents vis-à-vis des enjeux de l'étude^A, ainsi que des connaissances à propos des problématiques actuelles concernant l'accompagnement.**

Bien qu'indispensable dans le cadre de l'étude, **cette partie théorique pourra être lu de manière secondaire pour les lecteurs du rapport**, pour qui la priorité sera certainement de consulter les résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires manchois.

^A Il ne s'agit pas d'une synthèse de l'exhaustivité des travaux qui ont été effectués en rapport avec le RSA, mais de ceux que nous avons jugés pertinents de solliciter relativement aux enjeux et objectifs de l'étude.

Partie 1 : Synthèse des travaux de recherche aidant à mieux connaître les bénéficiaires du RSA en France et leurs conditions de vie

1.1 Différentes typologies des bénéficiaires du RMI et du RSA, de 1992 à 2022

La typologie, c'est-à-dire la définition de catégories en fonction de critères spécifiques, est en sciences humaines et sociales un moyen efficace afin de mieux connaître une population. Elle est toutefois davantage un moyen méthodique qu'une fin en soi, dans le sens où la catégorisation ne doit pas mener à perdre en nuances à propos des individualités et de la complexité de toutes les situations singulières qu'il existe, mais plutôt d'aider à mieux comprendre les différents enjeux propres aux conditions de vie de la population.

Dans le cadre du RSA, les typologies sont pertinentes, du fait **que l'allocation comporte une dimension universelle en ce qu'elle ne vise pas un public particulier**, mais est dans la réalité **allouée à des individus et des groupes qui n'ont quasiment « rien en commun »**¹. Selon Vanlerenberghe, « **La première caractéristique des allocataires du RMI consiste sans doute en leur diversité** »².

En 1993, Serge Paugam³ proposait de distinguer des bénéficiaires les « moins éloignés de l'emploi » (souvent âgés de 25 et 35 ans, diplômés, mobiles, autonomes) qui considéraient le RMI comme un « dépannage » temporaire, et les plus éloignés de l'emploi (plus âgés, non diplômés), « profondément désocialisés » et présentant un cumul de handicaps, professionnels, sociaux et de santé, avec beaucoup d'alcoolisme. Le RMI était pour eux un moyen de survie sur le long terme.

Plus récemment, en 2015, Dmitrijeva et al.⁴ ont également établi une typologie selon l'éloignement de l'emploi. Ils évoquent trois groupes, dont : **1) les proches de l'emploi**, soit 40 % des enquêtés, qui ont généralement entre 35 et 45 ans et se retrouvent la plupart du temps au RSA après la fin d'une période de chômage. Ils ont une bonne mobilité, peu de difficultés sociales, ainsi qu'un passé professionnel ou scolaire plutôt stable. Ils n'ont pas besoin d'aides sociales mais seulement d'être « accompagnés dans leur recherche d'emploi et d'accéder à des formations ou à des expériences professionnelles en lien avec leur projet ». L'existence d'un accompagnement uniquement à vocation professionnelle est donc conforme aux besoins de ces personnes. » **2) Les éloignés de l'emploi**, au parcours professionnel instable, avec plus d'ancienneté dans le RSA et moins de mobilité, présentant régulièrement des problèmes de disponibilité (par exemple liés à la garde d'enfants ou de proches). Ils correspondent à 45% des allocataires de l'enquête. « *Leurs besoins combinent une demande d'accompagnement professionnelle avec la nécessité d'une aide sociale ciblée sur une difficulté particulière* ». **3) Les plus éloignés de l'emploi**, sans diplôme et souvent sans expérience professionnelle, qui sont généralement des hommes seuls ou des femmes seules avec des enfants. Ils sont peu mobiles, ont des problèmes de logement, de même qu'il est courant qu'ils parlent et écrivent mal français. « *L'accompagnement vers l'emploi n'est donc pas une priorité pour ces personnes. Il s'agit avant tout pour elles de surmonter leurs multiples difficultés sociales* ». **Nous noterons que cette typologie conclue que les**

différents accompagnements en place dans la plupart des départements (« professionnel », « social », et hybride « socio-professionnel ») correspondent bien à la diversité des situations et des besoins des bénéficiaires. Les chercheurs remarquaient tout de même que de nombreuses « failles » existaient, et que **les plus éloignés de l'emploi étaient généralement les moins bien accompagnés**. Nous y reviendrons.

D'après l'enquête de François Dubet et Antoine Véréto¹ sur le RMI, faite en 2001, il est pertinent de distinguer : **1) les jeunes bénéficiaires**, souvent diplômés, qui **considèrent l'allocation comme le prolongement d'une bourse étudiante en attendant de trouver un emploi qui leur convient, ou bien qui souhaitent provisoirement mener une vie d'artiste** ou de « bohème », et pour qui le RMI fonctionne semblablement aux prestations chômage des intermittents du spectacle. **2) Les chômeurs en fin de droits qui ne sont pas parvenus à retrouver un emploi**, et pour qui la situation peut être nouvelle et déstabilisante. **Leur identité est couramment « cristallisée par le travail »**. **3) Les grands précaires, la plupart du temps issus de familles très pauvres et avec des parcours marqués par la précarité, pour qui l'allocation « est la dernière ressource de survie face à un dénuement et un isolement quasi-total »**.

Ces publics sont tellement différents que leurs capacités à trouver un emploi et à être employés sont difficilement comparables. Toujours d'après Dubet et Véréto, *« Il est vain de croire que tous pourront obtenir des emplois [...]. Certains sont littéralement brisés par la pauvreté, la solitude et le chômage, et s'enfoncent dans une dépression chronique qui leur rend toute activité trop lourde, voire impossible »*. L'état de santé des grands précaires est de même souvent fragile, avec le cumul de problèmes physiques et psychiques, également mêlés à diverses addictions, ce qui participe à les rendre très peu employables.

Parmi ces groupes, d'autres critères de comparaison sont pertinents, aussi selon différentes difficultés rencontrées, ainsi que par rapport aux potentiels freins et leviers pour la sortie du dispositif. Il est en effet important de prendre en compte : **Le fait de vivre en ville ou en zone rurale**, ou encore d'être solitaire ou bien d'habiter un quartier de pauvreté, ceux qui ont des compétences et ceux qui n'en ont pas ou peu, ceux qui ont un soutien familial et ceux qui n'en ont pas, etc.

Le sociologue Nicolas Duvoux^{5,6} a réalisé **une typologie des bénéficiaires en fonction de leur rapport à l'assistance et de leur « autonomie »**, dont ils sont demandés de faire preuve dans la recherche d'emploi et pour l'insertion professionnelle et sociale. Il distingue ainsi trois catégories d'attitudes face à l'assistance :

- 1) « **L'autonomie intériorisée** », caractérisée par **une autonomie forte**, correspond à une anticipation de « *l'attente formulée par le travailleur social pour éviter de se la voir imposée* ». **Ici, les individus tentent de prouver qu'ils sont autonomes et n'ont pas besoin d'être « assistés »**, ce qui leur permet de « *résister au stigmate et au sentiment de déclasserment* ». Ils estiment que leur situation est temporaire. **Ce sont principalement des 25-35 ans, souvent dotés de capitaux scolaires que les autres bénéficiaires ne possèdent pas**. Ils sont considérés comme employables et sont à même d'accepter les propositions d'embauche tout en revendiquant qu'elles ne

correspondent pas à leurs aspirations. **La démonstration d'une bonne autonomie peut aussi être liée à l'image de soi et l'envie de montrer que l'on n'est pas un assisté, mais cela ne signifie pas systématiquement que les chances d'emploi sont meilleures et que la recherche de travail est réelle.**

- 2) « **L'autonomie contrariée** », ou **intermédiaire**, renvoie à des bénéficiaires qui adhèrent à la demande de faire preuve d'autonomie, bien que celle-ci soit limitée par un ensemble de difficultés dont ils n'hésitent pas de parler (comme les problèmes de mobilité ou de santé). Ce sont des publics moins diplômés et plus âgés que dans la première catégorie, qui tendent à cumuler les difficultés pour la reprise d'une activité, et pour qui l'allocation participe à donner « *une certaine régularité qui leur permet d'organiser leur vie* ».
- 3) « **Le refus de la dépendance** » désigne les individus qui ne sont pas capables d'être autonomes. Chez les plus précaires et les plus éloignés de l'emploi, les relations avec les travailleurs sociaux sont parfois compliquées et conflictuelles. L'allocataire se sent débiteur d'une situation de laquelle il ne peut s'extraire. Une perte de l'estime de soi s'accompagne d'un « refus de la société » et d'un isolement, où « *l'ensemble de ces éléments conduit à la montée en tension et à des ruptures avec la norme institutionnelle d'autonomie* ». Ce cas de figure correspond aux grands précaires, sans diplôme, avec des problèmes de santé cumulés à des difficultés de logement et de mobilité.

Les bénéficiaires de cette dernière catégorie sont dans une position telle qu'il ne semble pas raisonnable de penser qu'ils pourraient s'extraire du dispositif par un retour à l'emploi. Selon Nicolas Duvoux, pour eux, « *le RMI est vécu comme une punition, l'exigence d'autonomie comme une provocation, étant donnée la faiblesse des moyens qui leur sont alloués pour sa mise en œuvre, et tous recherchent des moyens de retourner contre la société, les institutions ou, dans le pire des cas, contre eux-mêmes leur malaise quotidien et les effets sur leur état de santé psychique et physique de la précarité qu'ils subissent au quotidien : processus psychotiques par l'inactivité, paranoïa, décompensation, dépression, maladie, passages à l'acte délinquants, alcoolisme, etc.* ». Ceci entraîne des relations conflictuelles et souvent très difficiles à gérer pour les travailleurs sociaux, qui affectent à leur tour les conditions de travail et les vies de ces derniers.

D'après l'enquête de Isabelle Siguret⁷, la transition du RMI vers le RSA a connu quelques évolutions sur le plan de la population concernée, notamment avec **un doublement du nombre d'allocataires avec un diplôme supérieur entre 2006 et 2013, ainsi qu'une augmentation considérable de femmes seules avec enfants.**

La littérature grise, via plusieurs rapports institutionnels, propose des typologies assez similaires à ce qui a été exposé jusqu'ici, dans lesquelles nous retrouvons plus ou moins les mêmes catégorisations.

Un rapport de la Caisse des allocations familiales, datant de 2013⁸ et basé sur une étude quantitative d'un dixième des bénéficiaires français, a établi quatre grandes catégories : **1) les jeunes en fin d'études** (ayant majoritairement entre 25 et 35 ans, avec certains entre 30 et 35) correspondaient à 15 % de la population étudiée. **Plus de la moitié ont un diplôme**

d'études supérieures, ils n'ont pas de difficultés particulières au quotidien, ne déclarent pas d'obstacles à la recherche d'emploi et sont mobiles. Ils leur arrivent d'être hébergés chez un parent, mais cela ne semble pas représenter un frein pour le retour au travail. **2) Les chômeurs en fin de droits** (35% de la population étudiée). Ils sont souvent chômeurs de longue durée, mais il est aussi courant qu'ils entrent dans le dispositif à la suite d'une cessation d'activité. **75% d'entre-deux sont des hommes, moins de la moitié ont un cap/bep. Ils sont plutôt mobiles et n'ont pas beaucoup de difficultés au quotidien,** bien qu'ils soient fréquemment endettés. **3) Les femmes isolées avec des enfants à charge** (21% de l'échantillon). 40 % d'entre elles n'ont jamais travaillé. Leur mobilité est réduite et elles font face à d'importantes contraintes temporelles liées à la garde d'enfants. D'une manière générale, elles cumulent les difficultés pour s'engager dans la recherche d'emploi. **4) Les grands précaires** (18% de l'étude). Un peu moins de la moitié (46%) ont plus de 55 ans. Deux tiers d'entre eux ont un niveau de diplôme inférieur au BEP. Ils cumulent d'importantes difficultés au quotidien, dont particulièrement des problèmes de santé, de lecture et d'écriture. Un quart n'a jamais travaillé et un quart n'est pas mobile du tout. La moitié n'est pas inscrite en tant que demandeur d'emploi.

À partir d'une étude quantitative sur « l'échantillon national inter-régimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux », le rapport de la Cour des comptes et des Chambres régionales & territoriales des comptes intitulé « Entités et politiques publiques, 'Le revenu de solidarité active' » datant de janvier 2022⁹ distingue **neuf catégories pour décrire les bénéficiaires du RSA** (à noter que ces catégories se recoupent parfois, et qu'un seul allocataire peut être inclus au sein de plusieurs) :

- 1) Les faibles niveaux de diplômes**, parmi lesquels les bénéficiaires avec plus de 10 ans d'ancienneté sont surreprésentés. Cette situation correspond à 54 % de l'échantillon.
- **2) les femmes seules avec des enfants**, chez qui sont surreprésentées les 30-49 ans. 25 % de l'échantillon s'inscrit dans cette catégorie.
- **3) Les résidents de zones rurales**, qui sont tout de même sous-représentés par rapport à l'ensemble de la population, mais chez qui il y a beaucoup d'allocataires « chroniques », avec une ancienneté importante dans le dispositif. 21 % sont dans cette situation.
- **4) Les étrangers**, qui sont davantage en couple que les autres, et généralement plus âgés (beaucoup ont plus de 40 ans). Ils correspondent à 11 % de l'échantillon.
- **5) Les bénéficiaires depuis plus de 5 ans et moins de 10 ans**, soit 23 % de la population.
- **6) Les bénéficiaires depuis plus de 10 ans**, chez qui sont surreprésentés les individus vivant en ville^B et avec un faible niveau de qualification. Ce sont 16 % de l'échantillon.
- **7) Les personnes de moins de 25 ans.** Il s'agit dans de nombreux cas de jeunes femmes avec des enfants, souvent seules. Ce ne sont que 3 % de l'échantillon.

^B Cette information apparaît toutefois comme quelque peu contradictoire comparativement au constat évoqué précédemment que les allocataires avec plus de 10 ans d'ancienneté sont surreprésentés chez ceux qui vivent en zones rurales (mais reste compréhensible, du fait que ces derniers constituent une part peu importante de la totalité de l'échantillon national, sûrement pour des raisons démographiques).

- **8) Les personnes de 25 à 29 ans.** Les titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat sont surreprésentées par rapport à la population générale. Ils correspondent à 12 % de l'échantillon de l'enquête.
- **9) Les personnes de plus de 60 ans,** parmi lesquelles il y a beaucoup d'hommes, généralement sans enfant, de personnes étrangères et de personnes faiblement qualifiées. Ils représentent 8 % des enquêtés.

Cette catégorisation permet de distinguer plusieurs genres de problèmes particuliers et spécifiques à chacune de ces catégories.

Avant de nous pencher sur les différents types de difficultés rencontrées par les allocataires du RSA, nous proposons une synthèse des typologies que nous avons exposées jusqu'ici au sein du tableau n°1 :

Tableau n°1 : Synthèse des typologies des bénéficiaires du RSA selon la littérature grise et scientifique

Catégories des bénéficiaires du RSA	Autonomie et mobilité	Difficultés	Diplômes et expérience	Rapports avec l'accompagnement	Part de la population
Jeunes bénéficiaires (entre 25 et 35 ans)	Plutôt autonomes et mobiles	Tendance à ne pas déclarer de difficultés dans la recherche d'emploi, aussi quelques fois de façon à conserver leur autonomie	Ont généralement le bac et souvent un diplôme supérieur ; Ont peu ou n'ont pas d'expérience professionnelle	Essayent souvent d'anticiper les demandes de façon à limiter les interactions avec les référents et d'éviter le stigmate de l'assisté et de la dépendance	Un peu moins de 20 %
Chômeurs en fin de droits	Plutôt autonomes et mobiles	Peu de difficultés à part des problèmes d'argent et une possible déstabilisation psychique du fait d'être sans activité et au RSA	Moins de la moitié ont un CAP ou BEP ; Ils ont cependant travaillé et il arrive que leur passé professionnel soit relativement stable	Ils ont tendance à communiquer leurs difficultés ; Déstabilisés par la situation, ils semblent avoir besoin d'être accompagnés régulièrement et de manière soutenue	Entre 30 et 40 %
Femmes seules avec enfants	Autonomie et mobilités réduites (parfois très limitées)	Contraintes de mobilités et liées à la garde des enfants ; Faible expérience professionnelle et employabilité	Faible expérience ou absence d'expérience professionnelle ; Peu d'informations sur les diplômes	Expériences diverses et rapport avec l'accompagnement hétérogène, elles ont un besoin important de soutien social	Environ 20 %
Grands précaires	Pas ou peu d'autonomie, mobilité très réduite	Problèmes de santé importants (psychiques et physiques, dont des addictions), isolement, marginalisation	Passé professionnel instable et niveau d'étude très faible (souvent inférieur au BEP)	Relations avec les référents parfois difficiles et conflictuelles, ils considèrent le RSA comme une aide à la survie durablement et non provisoire	Un peu moins de 20 %
Étrangers	Informations manquantes, catégorie récente et peu connue				10 %

Nous noterons tout de même que ce tableau est plutôt un résumé qu'une liste des informations que nous avons présentées jusqu'ici. De même, nous n'avons pas intégré de ligne à propos des bénéficiaires qui habitent des zones rurales, bien qu'il soit évident qu'un certain isolement géographique puisse constituer une sous-catégorie, évoluant parallèlement à celles exposées dans le tableau, et que ceci puisse également représenter des contraintes pour la recherche d'emploi.

1.2 Les difficultés des bénéficiaires en fonction de leurs profils

Nous rassemblerons ici les informations que nous jugeons essentielles à propos des difficultés des bénéficiaires, aussi bien dans leur vie quotidienne que dans le cadre de leurs accompagnements, toujours d'après la littérature scientifique et grise.

Premièrement, les problèmes de mobilité et capacités de déplacement n'ont pas été beaucoup évoqués dans les livres, articles et rapport que nous avons parcourus. On sait tout de même **qu'ils concernent surtout les grands précaires et les femmes seules avec des enfants, et plus occasionnellement les chômeurs de longues durées**. Isabelle Siguret⁷ a observé que **les personnes ayant des problèmes de mobilité (qui affectent directement la recherche d'emploi) représentent une minorité des allocataires** (21 % de l'échantillon de son enquête). Par exemple, chez les femmes seules avec des enfants, il semble que ce soient davantage les contraintes liées à la garde d'enfants à proprement parler plus que la mobilité qui posent problème dans la recherche d'emploi et pour la sortie du dispositif. Les contraintes de mobilité touchent des cas particuliers et sont considérées avec attention par les référents ainsi qu'au sein des structures d'accompagnement^C.

Conformément aux différentes typologies et catégories que nous avons exposées précédemment, il est clair que les difficultés rencontrées par les allocataires ne sont pas les mêmes. **Les problèmes de santé reviennent toutefois assez régulièrement pour l'ensemble d'entre eux, bien qu'ils soient très présents chez les grands précaires et les personnes les plus âgées** (sachant que ces deux catégories se recoupent souvent). **On distinguera tout de même les problèmes de santé plutôt liés à l'âge** (douleurs au corps, mal de dos, dus à un cumul d'activités fatigantes et de travaux physiques), **de ceux des grands précaires moins âgés** (divers problèmes d'addiction, dont alcoolémie et consommation de stupéfiants, problèmes de santé psychique).

Plus qu'une « difficulté » au quotidien, les problèmes de santé apparaissent comme ce qui représente le plus grand frein au retour à l'emploi. Outre les problèmes musculosquelettiques et les des douleurs corporelles, **il est important de considérer tout ce**

^C Notre enquête de terrain auprès des bénéficiaires manchois ne va pas dans ce sens. Il est possible que la situation ait évolué, notamment avec la hausse récente du coût de l'essence, mais aussi que le contexte ne soit pas le même dans le Département de la Manche, qui est assez rural et où beaucoup de zones sont mal couvertes par les transports en commun.

qui relève des problèmes de santé selon des perspectives étendues^D, incluant la « santé mentale ». Selon une enquête réalisée par la DREES en 2003 et d'après Anne Pla¹⁰ : « *ne pas être en bonne santé est l'un des principaux freins à la reprise d'un emploi sans que l'on puisse déterminer ce qui relève d'une cause ou d'un effet de la situation des allocataires. De même, une faible estime de soi diminue la probabilité d'occuper un emploi* ». L'idée que la dégradation de l'état de santé puisse aussi être un effet d'être bénéficiaire du RSA est considérable, car cela inclut que les problèmes de santé sont susceptibles d'atteindre n'importe qui (peu importe le profil). Toujours d'après Anne Pla, **40 % des allocataires pensent que leurs conditions de vie affectent leur santé**. D'abord à cause du stress provoqué par le faible revenu, c'est-à-dire le fait de devoir faire attention aux dépenses constamment, mais également en raison du stress engendré par la difficulté à trouver un travail (remise en cause, sentiment d'échec, incertitude). C'est aussi très souvent l'état de santé qui est évoqué comme raison lorsque les bénéficiaires avouent ouvertement ne pas rechercher d'activité. On sait de même que d'une manière générale, **plus l'ancienneté au sein du dispositif est élevée, plus les allocataires sont en mauvaise santé** (ceci concerne autant la santé physique que le bien-être psychologique)¹¹. Cela ne signifie pas directement que « le RSA lui-même rend en mauvaise santé », mais plutôt qu'il est susceptible, par les conditions de vie qu'il entraîne, **de faciliter un ensemble de conduites, bien que parfois subies, qui participent à la dégradation de la santé : c'est le cas de l'isolement et des addictions**.

À ce propos, la littérature mentionne les addictions comme principalement présentes chez les grands précaires. Des échanges avec des professionnels (référents et responsables de services d'accompagnement) du département lors des séances de *workshop* mises en place début février 2023 nous informent d'une autre réalité. **D'après l'expérience de terrain de plusieurs référentes, les problèmes d'addiction ne touchent pas seulement les plus précaires et les plus marginaux**, la plupart étant suivis dans un accompagnement social : ils existent chez beaucoup de bénéficiaires pris en charge dans les accompagnements « socio-professionnel » et « professionnel ». Autrement dit, ils ont tendance à affecter l'ensemble des bénéficiaires.

La dépression atteint également bon nombre d'allocataires, quel que soit leur profil. L'isolement, aussi bien que l'inactivité, constituent des facteurs de dépression et de mal-être. Presque la moitié (45 %) des bénéficiaires disent se sentir seuls et isolés¹¹. Dans la littérature, l'isolement est surtout associé aux grands précaires qui étaient très souvent déjà socialement isolés avant même leur entrée dans le dispositif. **Il n'épargne cependant pas non plus les autres publics**, y compris les plus jeunes âgés d'entre 25 et 30 ans, qui sont pourtant mobiles, et qui se déclarent autonomes et ne sont pas désocialisés avant d'être au RSA. **L'isolement et la dépression ont deux autres conséquences, de plus en plus prépondérantes à mesure que la durée dans le RSA s'allonge et que la situation s'enracine**. Ce sont des faits bien connus, qui ne se limitent pas aux dispositifs d'aides comme le RSA, mais qui sont plus largement liés à l'inactivité et aux conséquences que cela peut avoir sur sa

^D Nous renverrons ici à la définition de la santé proposée par l'Organisation mondiale de la santé, comme « un état complet de bien-être physique, mental et social », et non pas seulement comme « l'absence de maladie ».

vie sociale et affective. Christian de Montlibert observait en ce sens que **les individus sans activité professionnelle « sont plus nombreux qu’une population du même âge et de même qualification à éprouver des insomnies, à être déprimés, perdre confiance en eux »**¹². Pareillement, **l’absence de travail a tendance à entraîner une « sensation de vide », « caractérisée par l’isolement » et « l’indifférence des autres »**¹². On peut d’ores et déjà se demander comment ce « vide » est-il comblé (ou non) au quotidien par les bénéficiaires du RSA ?

Nous n’avons pas trouvé de réponse satisfaisante à cette question au sein de la littérature, ni à propos de comment les allocataires du RSA organisent leur quotidien et occupent le temps durant leurs journées. **Nous pensons que ce sera un point important à éclairer lors des entretiens semi-directifs. Connaître une population implique en effet de savoir ce qu’elle fait de son temps, mais cela représente également un moyen de mieux comprendre certains potentiels freins au retour à l’emploi.**

Pour ce qui est des difficultés relatives à la recherche et à la reprise d’un travail qui ne concernent ni la santé, ni la garde d’enfants (ou d’autres obstacles évoqués comme la mobilité), plusieurs études associent celles-ci à quelques « failles » au sein des dispositifs d’accompagnement. Nous proposerons ainsi une synthèse au sujet de ces dernières.

1.3 État des lieux à propos de l’accompagnement des bénéficiaires à travers la littérature

1.3.1 De faibles engagements à l’égard des bénéficiaires, surtout marginaux et grands précaires

Comme nous en évoquions l’idée lors de la présentation des typologies établies au sein de la littérature, Dmitrijeva et al. concluaient en 2015⁴ que si les différents genres d’accompagnement proposés par la plupart des départements de France - du type social, professionnel et hybride social-professionnel - sont théoriquement bien adaptés aux multiples profils des bénéficiaires, **ceux qui ont le plus besoin d’être accompagnés sont ceux qui le sont le moins dans la réalité**. Nous nous garderons de trop généraliser, tant cette situation peut rester spécifique au cadre spatio-temporel de l’enquête en question, bien que la réalité décrite ici mérite toute notre attention. Ces chercheurs observaient également que **beaucoup d’allocataires, surtout dans les accompagnements de type « social » (les plus démunis et les plus éloignés de l’emploi) connaissent mal ou ne connaissaient pas leurs référents**.

Ce constat semble être lié à une **dissonance entre le fait que le RSA soit initialement prévu comme un droit qui comporte aussi le devoir de rechercher activement un emploi**, ou de « s’insérer », et la réalité du terrain impliquant que **certains bénéficiaires du RSA**, souvent correspondant aux profils que nous avons jusque-là nommés les « grands précaires », **ne sont en pratique pas insérables et encore moins employables**. C’est une idée que nous

avons déjà évoquée et qui revient régulièrement dans la littérature. Lors d'une séance de *workshop* s'étant tenue en janvier 2023 dans le cadre de l'étude, une professionnelle manchoise de l'accompagnement social nous l'affirmait également : **« il ne faut pas se mentir, certains ne sont pas insérables, leur réintégration dans le monde du travail n'est pas envisageable, il serait naïf d'y croire »**.

Ce genre d'attitude des référents à l'égard des bénéficiaires très éloignés de l'emploi était déjà observé par François Dubet et Antoine Véré tout dès 2001 dans le cadre de leur enquête sur le RMI. D'après eux : **« Parfois même les travailleurs sociaux anticipent les faibles chances de sortie des individus et ne les invitent guère à bouger, ils participent ainsi à la transformation des problèmes sociaux des allocataires en problèmes psychologiques des individus »**¹. Cela ne relève pas non plus d'une mauvaise volonté de la part des référents, mais plutôt d'une situation complexe et difficile à gérer : pris entre d'un côté la nécessité théorique d'aider les allocataires à s'insérer, et de l'autre l'idée que de toute manière ces personnes sont trop éloignées de l'emploi ou trop marginales pour en espérer quelque chose de concret. Rentre également dans l'équation l'intention de ne pas exercer trop de **« contrôle social »** sur ces individus, puisque de toute manière, ceci ne servira pas à grand-chose. Cette situation est propre aux bénéficiaires les plus marginaux, « grands précaires », qui présentent souvent des troubles psychiques et d'addictions importants, devant qui les accompagnants renoncent à *« la fiction d'un contrat d'insertion quand il s'agit de se faire soigner les dents, d'entreprendre une énième cure de désintoxication ou d'apprendre à se 'présenter' »*¹.

Cette tendance à **« l'abandon »** de certains référents face aux bénéficiaires marginaux est cependant identifiée dans la littérature grise comme une **« faille »** des dispositifs d'accompagnement. Dans le rapport de la Cours des comptes et des Chambres régionales & territoriales des comptes datant de janvier 2022⁹, l'accompagnement social, ainsi que dans une moindre mesure le socio-professionnel, sont perçus comme **« très défaillants »**. Toujours d'après ce rapport : **« Le contrat d'engagement réciproque, signé par une faible part des bénéficiaires, prévoit lui-même peu d'engagements véritables des parties, c'est-à-dire d'actions précises à réaliser au service d'un objectif bien défini d'insertion sociale ou professionnelle, y compris pour les personnes au RSA depuis de nombreuses années »**. Il s'agit d'une dissonance qui me semble très importante à considérer, car elle souligne un **paradoxe entre les demandes institutionnelles d'accompagner ces personnes vers l'insertion, et la réalité du terrain vécue par les référents, qui constatent bien ce que n'est pas possible d'obtenir des résultats concrets (et encore moins un retour à l'emploi)**.

1.3.2 Des ateliers collectifs mis en place, mais peu fréquentés

Des ateliers collectifs sont proposés aux bénéficiaires du RSA, que l'on peut la plupart du temps distinguer selon trois catégories : les ateliers orientés vers de l'accompagnement et de l'aide à la recherche d'emploi ; sur la confiance en soi, l'estime de soi, la motivation et la participation ; et pour des formations et acquisitions de nouvelles compétences⁴.

En théorie, ces ateliers sont très intéressants, non seulement pour le contenu qu'ils offrent, mais aussi et surtout pour leur nature d'activités collectives qui ont notamment pour **fonctions de permettre de lutter contre l'isolement et la désocialisation des bénéficiaires, organiser leur journée, impliquer de se déplacer et de se rendre sur un lieu à une heure précise**, ou encore de **lutter contre la perte d'estime de soi**, etc.

Cependant, **en pratique, ces ateliers présentent plusieurs limites conséquentes.**

Premièrement, **il est difficile d'en évaluer réellement les effets positifs sur les bénéficiaires.** Si certains responsables souhaitent tenter des évaluations par des analyses de corrélations entre participation aux ateliers et retours à l'emploi (idée évoquée lors des workshops organisés dans le cadre de l'étude avec des professionnels manchois), il reste très compliqué de déterminer à quel point les ateliers influent vraiment sur le retour à l'emploi, tant ce dernier dépend de facteurs multiples et complexes. Selon nous, **cette difficulté d'en mesurer les effets réels ne remet cependant pas en question la pertinence de ces ateliers, dont les effets intéressants sur les allocataires ne se limitent de toute façon pas seulement au retour à l'emploi** (possibilités de lutte contre l'isolement, activités collectives rythmant la journée, etc.).

Deuxièmement, d'après les quelques informations dont on dispose, **les taux de participation à ces ateliers semblent aller de plutôt bas à très faibles.** L'étude de Dmitrijeva et al.⁴ révèle que dans le département dans lequel les chercheurs ont mené leur enquête, en 19 mois, 4700 bénéficiaires ont demandé de participer à des ateliers, 2 435 ont été convoqués, parmi ces derniers un peu moins de la moitié a accepté d'y prendre part, et un peu plus de la moitié de ceux qui ont accepté de participer sont finalement venus. Aussi, **les ateliers sur l'estime de soi, la mobilité ou les accompagnements du type coaching** (par exemple à propos de comment s'habiller lors d'un entretien d'embauche) **ont été beaucoup moins fréquentés que les ateliers de formation** (par exemple d'aide à la maîtrise de l'informatique, à la rédaction de CV, etc.). **Une autre limite de ces ateliers, toutefois non sans lien avec celle de la faible participation, est que ceux-ci restent optionnels pour les bénéficiaires**, selon leur bon vouloir et leur motivation. Bien que nous n'ayons pas d'informations précises à ce propos, **il est ainsi très probable que les allocataires qui sont déjà les plus éloignés de l'emploi et les plus isolés socialement soient ceux qui fréquentent le moins ces ateliers.** Il est également évident que ce sont ces mêmes individus qui ont le plus besoin de ces ateliers, tant pour leur contenu que pour tout ce qu'ils représentent en tant qu'activités collectives.

On peut dès lors se demander à quel point il pourrait être envisageable ou pertinent de contraindre, ou d'inclure dans les devoirs des bénéficiaires leur participation à des ateliers proposés. D'après une référente manchoise en accompagnement social, **une telle mesure n'est pas souhaitable et ne serait pas adaptée pour une partie des allocataires** (les plus marginaux), **ne serait-ce que pour des questions de sécurité.** Les addictions de certains, entre autres, pourraient par exemple représenter des dangers, pour les autres ainsi que pour eux-mêmes. L'imposition de cette pratique pourrait aussi pénaliser certains individus plus éloignés géographiquement que d'autres.

Les ateliers sous toutes leurs formes restent des pistes intéressantes dans l'accompagnement des bénéficiaires vers l'intégration ou la réintégration sociale et professionnelle, mais ces quelques limites ici évoquées, dont surtout les faibles taux de participation, devront être prises compte. Nous ne manquerons pas d'y revenir ultérieurement dans notre étude.

1.3.3 Des scissions pas toujours pertinentes et adaptées, et des lacunes dans les accompagnements

La scission entre les différents types d'accompagnement « social », « professionnel » et hybride « social-professionnel » est antérieure au RSA et semble être pratiquée par tous les départements de France. D'après le rapport de la Cour des comptes, Chambres régionales & territoriales des comptes⁹ : *« L'une des difficultés observées pour assurer un accompagnement de qualité est la segmentation des parcours et l'insuffisante fluidité entre eux, qui ne permet pas toujours d'adapter les modalités d'accompagnement à l'évolution des allocataires »*.

Très peu de bénéficiaires changent de suivi après leur inscription au RSA, alors que leurs situations évoluent. Par exemple, et aussi dû au fait qu'il est avéré qu'être au RSA est propice à l'isolement et à une précarité croissante (avec tout ce que cela implique, notamment sur le plan de la santé), les besoins de ceux pris en charge en suivi professionnel peuvent changer dans le temps. **Un accompagnement « professionnel » pourra ainsi rapidement peiner à répondre aux besoins des allocataires, en fonction de l'évolution de leur situation.**

Si l'on part bien du principe que l'un des objectifs du dispositif est d'accompagner et d'inciter les bénéficiaires vers la reprise d'une activité professionnelle, la littérature grise met également en avant plusieurs lacunes sur ce plan. Premièrement, le même rapport affirme que, *« de manière générale, l'accompagnement 'décroit paradoxalement' à mesure de l'ancienneté dans le dispositif »*. Ceci n'est cependant pas vraiment paradoxal, dans la mesure où il semble que la réalité du terrain soit assez différente de ce principe que le RSA est conditionné par l'incitation au retour à l'emploi. Nous en avons déjà mis en avant l'idée, mais pour beaucoup, le RSA constitue davantage un revenu minimal de survie et non forcément une transition vers un retour au travail. **Les référents paraissent ainsi souvent s'adapter à ces perceptions de ce que représente le RSA aux yeux des allocataires, en évitant plutôt de leur imposer un contrôle qui serait conçu comme « trop strict ».**

Il semble en effet s'opérer un décalage conséquent entre ce que le RSA « est sur le papier » ou en théorie, conditionné par le devoir d'aller vers l'emploi en y étant accompagné, et la réalité du terrain selon laquelle beaucoup de référents constatent que des bénéficiaires ne sont pas en cette capacité, ou qu'il ne vaut mieux pas les brusquer, car leur situation n'est pas vécue par eux-mêmes comme une transition temporaire.

Ce phénomène se traduit par des accompagnements jugés insuffisants et lacunaires au sein des différents rapports institutionnels. **Les suivis socio-professionnel et surtout social y sont**

dénoncés en tant que défaillants, du fait d'un manque général d'engagement des référents, et d'une trop faible incitation à l'insertion⁹.

De même, les allocataires en suivi professionnel avec Pôle Emploi sont « mal accompagnés » en ce qu'ils le sont moins rigoureusement que les autres demandeurs. À Pôle Emploi, *« les bénéficiaires du RSA sont presque 70 % dans les types d'accompagnement les moins intensifs (contre 77 % pour la moyenne des demandeurs d'emploi), les prestations et formations sont rares, même en accompagnement dit « renforcé » (0,6 par an en moyenne) et au sein d'un même type d'accompagnement, les bénéficiaires du RSA ont moins d'entretiens avec leur conseiller référent que les autres demandeurs d'emploi. Les droits et devoirs ne sont pas suivis »*⁹.

Toujours d'après ce rapport de la Cour des comptes et des Chambres régionales & territoriales des comptes, **35 % des bénéficiaires du RSA aimeraient avoir un meilleur accompagnement**. Il ne s'agit toutefois que d'une information issue d'une enquête quantitative, à laquelle il est compliqué de donner du sens. **Il n'est en effet pas possible de savoir ce qui est entendu par « attendre un meilleur accompagnement »**. Mais aussi, dû au fait que si l'option « avoir un meilleur accompagnement » était suggérée parmi les réponses à une question du type « comment améliorer votre situation en tant que bénéficiaire ? », **il est difficile de juger à quel point l'idée est réellement présente chez les allocataires et dans quelle mesure une telle suggestion a pu influencer cette réponse**.

Nous concluons cette partie en insistant sur le **décalage que nous avons évoqué, entre un RSA qui sur le papier est intrinsèquement lié au devoir de chercher à s'insérer et au fait que les référents doivent assidûment aider (ou contraindre) les bénéficiaires dans ce sens, et un RSA qui sur le terrain est souvent un revenu de survie pour des individus pour qui l'insertion semble plutôt relever d'une utopie institutionnelle que d'une possibilité concrète**. Avant de juger que les accompagnements sont défaillants, voire inefficaces (ce qui n'est pas non plus sans remettre en question le rôle et les activités des travailleurs sociaux), il serait bon de bien savoir comment on conçoit le RSA et ce que l'on en attend. À propos de cette dissonance, il sera particulièrement intéressant d'interroger des professionnels et responsables d'accompagnement manchois.

1.4 Les freins et les leviers pour sortir du RSA, d'après la littérature

Beaucoup de recherches ont été faites pour mieux comprendre ce qui favorise la sortie d'une situation d'assistanat^E social, comme ce qui peut avoir tendance à éloigner les « assistés » de l'intégration et de l'emploi.

^E Nous élargirons les informations à l'assistanat et ne nous restreindrons pas seulement au RSA ici, car beaucoup de recherches internationales peuvent nous apporter des informations riches sur ce sujet.

1.4.1 Les freins, ou ce qui éloigne de l'insertion et de l'emploi

Nous traiterons ici des facteurs sociologiques et psychologiques qui participent à éloigner de l'emploi (en plus des difficultés plus « concrètes » que nous avons déjà exposées précédemment, comme celles liées à la garde d'enfants, les problèmes de mobilité, etc.) De manière générale, les mécanismes psycho-sociologiques qui tendent à favoriser un éloignement de l'emploi sont les mêmes qui contribuent au fait de rester durablement dans une situation « d'assistanat ». Plutôt que de circonstances particulières qui seraient à comprendre séparément les unes des autres, il s'agit de facteurs qui s'imbriquent pour mener à des contextes de désocialisation et de marginalisation progressives, ainsi que d'un éloignement du monde du travail.

C'est en ce sens que le sociologue Robert Castel^{13;14} parlait de « désaffiliation ». **La désaffiliation est autant caractérisée par une « dissociation du lien social » que par un « décrochage par rapport aux régulations à travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se reconduit ».** Autrement dit, ce concept désigne la manière dont les individus s'éloignent de l'emploi et se marginalisent aussi bien en s'isolant socialement que via une rupture avec les normes sociales en vigueur. En sociologie, d'après Durkheim, les normes sont définies comme des sortes de règles non explicites, ou non écrites et non juridiques, communément admises par les membres d'un groupe ou d'une société, en renvoyant à ce qui est perçu comme « normal ». Ces normes permettent aux individus de vivre ensemble au sein d'une société, notamment par l'acceptation de valeurs communes. Un rapport aux normes sociales en vigueur « faible » ou conflictuel risquera d'entraîner une faible cohésion, voire une désocialisation, de même qu'une mauvaise intégration dans la société. **Ceux qui connaissent dans leur parcours une rupture avec ces normes sont ainsi les plus à même d'être éloignés de l'emploi.**

Tout ceci est déjà bien su et pris en compte au sein des services d'accompagnement « social », et le but ici n'est pas de se perdre dans des considérations trop théoriques. Il sera cependant important de **concevoir que le rapport à l'emploi est intrinsèquement lié au rapport que l'on entretient avec les normes sociales et la socialisation.**

Selon cette même logique, d'après Nicole-Drancourt¹⁵, le rapport que l'on a avec l'emploi dépend de « *la position de l'individu envers 'l'option professionnelle'. Le terme d'option suggère que ce rapport s'inscrit dans l'imaginaire, qu'il est indépendant des opportunités d'emploi réelles [...]* ». Autrement dit, à partir de cette perspective, **le fait d'être éloigné ou proche de l'emploi dépend plutôt du rapport au travail tel qu'on se le représente et de la socialisation, que des occasions d'embauche.**

Ces différentes idées ne sont pas sans conséquence vis-à-vis des situations vécues par les bénéficiaires du RSA manchois et des accompagnements dont ils disposent. Et même si cela semble aller de soi, il est important de comprendre le raisonnement suivant :

- L'éloignement de l'emploi est très influencé par la (dé-)socialisation et par le rapport aux normes, les deux étant intrinsèquement liés.
- Le fait même d'être au RSA favorise l'isolement social et la désocialisation.
- Donc, si le RSA est un dispositif créé pour accompagner les sans-emploi et ceux qui en sont le plus éloignés vers l'insertion, **il est primordial que les différents accompagnements proposés mettent en œuvre tout ce qui relève de leurs possibilités afin d'encourager la socialisation et l'intégration sociale des bénéficiaires.**

Ce raisonnement peut à nouveau paraître aller de soi, mais il semble que, comme nous l'avons vu précédemment à propos des constats exposés sur les accompagnements, il est très courant que les référents en arrivent à considérer certains allocataires comme des assistés qui ne sont de toute manière pas employables ni insérables, et donc sur lesquels il ne vaut mieux pas exercer trop de contrôle ou de pression.

Sur un plan plus personnel, l'estime de soi et l'image de soi peuvent être des freins importants à la reprise et à la recherche d'un emploi. **Il est notamment connu en psychologie que se penser inefficace ou avoir une image dépréciative de soi conduit à des comportements de repli sur soi et d'évitement** (par exemple de potentiels entretiens d'embauche, rendez-vous, etc.). Inversement, **les individus avec une bonne estime de soi et en pensant qu'ils peuvent être d'efficaces sont plus actifs dans la recherche d'emploi et en trouvent un plus rapidement**¹⁶.

Aussi, d'après Herman et al.¹⁷, **classer un individu dans une catégorie dite « personne à insérer » entraîne chez elle le renforcement d'une « dépréciation de soi » et d'un « sentiment de dépersonnalisation »**. Il est selon nous important de bien mesurer les enjeux de cette idée à propos des effets que pourrait avoir le fait que les bénéficiaires savent au sein de quel type d'accompagnement ils sont placés (particulièrement pour le social, accompagnant les « plus éloignés de l'emploi »).

En outre, si l'on considère l'ensemble des raisonnements mis en lumière ici, **lutter efficacement contre ce qui éloigne les bénéficiaires de l'emploi reviendrait, en plus de prendre en compte leurs difficultés « concrètes » et matérielles, à systématiquement lutter contre la désocialisation et la marginalisation, ainsi que contre la dégradation de l'estime de soi.**

Pour cette dernière, **il sera fondamental d'accorder de l'importance à bien minimiser la stigmatisation des allocataires** en tant qu'assistés, marginaux, désocialisés, etc. Cette suggestion paraît tout de même plus simple en théorique qu'en pratique, dans la mesure où il semblerait difficile, par exemple, d'éviter de faire comprendre aux bénéficiaires placés dans l'accompagnement social qu'ils le sont... **Cela pourrait passer par des petits ajustements, comme de ne pas présenter de façon explicite les différents types d'accompagnement aux allocataires.**

1.4.2 Les leviers, ou ce qui favorise l'intégration et le retour à l'emploi

Nous répertorions ici plusieurs idées trouvées dans la littérature à propos de ce qui favorise le retour à l'emploi et l'intégration des individus qui sont dans une situation « d'assistés » et sans emploi.

L'estime de soi, et plus largement la « santé mentale » sont souvent mises en avant comme corrélés avec les chances de retour à l'emploi. Elles sont en partie liées aux occupations auxquelles s'adonnent les non-travailleurs au quotidien¹⁸, en ce que des activités chargées de sens pour les individus qui les pratiquent, socialement valorisées et si possible variées, leur permettent de se maintenir dans un état de bien-être propice au retour à l'emploi.

Les activités pratiquées sont en fait très importantes, autant parce qu'elles contribuent à renforcer la santé mentale et physique, mais aussi car **elles peuvent aider à compenser ce qui est « perdu » par le fait de ne pas être actif¹⁹. Cela se traduit par l'exercice de ses compétences, se faire des contacts diversifiés et générer soi-même des buts¹⁷.**

D'après les travaux de Jahoda²⁰ et d'après Herman et Ypersele¹⁷, **le travail ne fournit pas seulement un revenu, mais apporte également de multiples « fonctions latentes ».** Par exemple, **le travail donne un rythme temporel à la journée et au quotidien**, qui permet aux travailleurs de se repérer dans le temps et **les aide à s'organiser en étant actifs. Il sollicite également leurs compétences et leurs talents de manière régulière, ainsi que participe à stimuler l'entretien d'un réseau et d'un tissu de relations avec lesquelles la collaboration est requise.** Lorsque l'on est privé de travail, ce n'est pas seulement le salaire qui est absent, mais aussi ces fonctions latentes, qui sont très importantes pour ne pas s'isoler socialement et s'éloigner de la valeur travail. **C'est à nouveau dans ce sens que des activités chargées de sens, régulières et pratiquées en groupes sont très propices et bénéfiques pour se rapprocher de l'emploi : elles permettent de combler, au moins en partie ces fonctions latentes et de lutter contre l'isolement et la marginalisation.**

Dans ce même sens, d'après Rogues²¹, **les personnes qui sortent le mieux de l'inactivité sont celles qui organisent l'ensemble des différentes sphères de leur vie : 1) professionnelle, par la recherche d'emploi ; 2) sociale, par les contacts, ou encore grâce à un engagement associatif ; 3) et personnelle (prendre soin de sa santé, avoir un hobby).** La capacité à organiser sa vie selon ces trois sphères jouerait même davantage que le CV, ou que l'engagement dans la recherche d'emploi ! En suivant cette logique, l'insertion professionnelle passe autant par la dimension sociale et relationnelle que par la pure « recherche d'emploi ». La capacité à prendre soin de sa « santé » rentre en compte parmi les variables de la sphère personnelle qui jouent dans la capacité à trouver un emploi. **S'inspirer de ces idées pourrait être très intéressant pour mener des expériences auprès des bénéficiaires du RSA manchois.**

1.4.3 Qu'en conclure concernant les accompagnements ?

D'après ce que nous avons mis en lumière grâce à la littérature, il semblerait que **partir du principe que certains allocataires ont seulement besoin d'un accompagnement purement « professionnel » et que d'autres ont besoin d'un accompagnement spécifiquement « social » puisse apparaître comme déconnecté de la réalité complexe qu'ils vivent.**

En effet, bien que certains rentrent dans le dispositif sans difficultés sociales apparentes lors des entretiens passés, être au RSA favorise l'isolement, et dans certains cas la « désaffiliation », voire la marginalisation. On sait également qu'en tendance, le plus longtemps les bénéficiaires sont au RSA, le plus leur santé se dégrade et le plus ils tendent à s'éloigner de l'emploi.

Les différents types d'accompagnement proposés à ce jour, scindés entre professionnel, socio-professionnel et social restent cependant pour le moment pertinents dans la mesure où ils correspondent à différents publics qui n'ont pas les mêmes caractéristiques (âges, parcours, besoins, contraintes, etc.). Les typologies établies depuis une trentaine d'années relatent les mêmes types de profils chez les bénéficiaires du RSA : jeunes en fin d'études qui ne peuvent ou ne souhaitent pas travailler immédiatement, chômeurs étant arrivés en fin de droits et ayant une expérience professionnelle, femmes seules avec enfants, grands précaires et personnes âgées en mauvaise santé.

Cependant, bien que ces différents profils ne soient pas égaux en termes de difficultés, de contraintes, d'employabilité et de proximité de l'emploi, ils ont pour point commun d'être à même de subir des conséquences communes dues à leur même situation de personnes au RSA. Autrement dit, malgré le fait qu'ils ne partent pas des mêmes situations, **ils sont tous susceptibles de subir un isolement, une désocialisation, une désaffiliation, puis à terme une marginalisation et une dégradation de leur de santé.** C'est d'ailleurs une remarque qui a été émise par plusieurs professionnelles manchoises lors du workshop s'étant tenu le 23 janvier 2023 à Saint-Lô dans le cadre de l'étude : **les problèmes de santé et d'addictions sont récurrents et courants chez tous les bénéficiaires, et non pas seulement chez ceux placés en accompagnement social.**

Plusieurs recherches ont mis en évidence qu'être privé d'emploi favorise une consommation accrue de substances psychoactives (tabac, alcool, médicaments, drogues) menant parfois à des addictions, ainsi qu'à une dégradation de la santé²². En quelque sorte, la consommation de substances, ou d'alcool et de médicaments, peut aider les sans-emploi à « tenir »²², face au fait d'être privés d'un travail, et surtout des « fonctions latentes » qu'il apporte, ainsi que plus généralement du sens qu'il peut contribuer à donner à la vie. **Nous avons également déjà exposé qu'un des principaux freins à la reprise d'activité lorsque l'on est au RSA est la mauvaise santé ! Et il est également bien connu que les addictions, sous toutes leurs formes, sont vectrices de mauvaise santé, de dépression, ainsi que d'une baisse de l'estime de soi. Ce sont là trois conséquences liées entre elles, mais aussi trois facteurs d'éloignement du retour au travail.**

L'idée des occupations quotidiennes qui comblent l'absence de fonctions latentes habituellement fournies par le travail ainsi que de l'organisation entre la sphère professionnelle, sociale et personnelle représentent selon nous **une piste majeure à considérer pour envisager de nouveaux types d'actions auprès des bénéficiaires**.

Les ateliers déjà proposés, que nous avons évoqués précédemment, peuvent être des moyens de mettre en pratique ces leviers. Le problème reste que leur fréquentation semble rester beaucoup trop faible pour pouvoir en espérer des effets évaluables sur l'ensemble des allocataires. Rendre obligatoire et contraindre la participation à ces ateliers n'est pas envisageable selon plusieurs responsables, qui assurent qu'une telle mesure pourrait même être dangereuse en raison de certains profils (les grands précaires et les plus marginaux). En savoir plus sur la participation des bénéficiaires à ces ateliers pourra être un des points à aborder auprès d'eux même et des référents.

Au-delà des ateliers, **il pourrait être intéressant et pertinent de réfléchir à comment redonner aux allocataires ces fonctions latentes** (pour rappel : avoir un rythme au cours des journées, exprimer ses compétences et ses talents, tisser et entretenir un réseau de relations collaboratives), **aussi de manière à lutter contre l'addiction, l'isolement, et toutes les conséquences néfastes qu'ils peuvent avoir** (dépression, baisse de l'estime de soi, démotivation, etc.).

La mise en œuvre d'expérimentations par France travail, actuellement organisées dans certains départements, obligeant les bénéficiaires du RSA à effectuer entre 15 et 20 heures d'activités hebdomadaires pourrait aller dans ce sens. Cependant, **il faut également prendre en compte que contraindre à ces activités obligatoires au quotidien est susceptible de participer à en éloigner certains de leurs aspirations**. Nous faisons ici référence à ceux qui ont un projet précis, souvent des jeunes en fin d'étude, qui profitent de l'allocation afin de travailler quotidiennement pour mettre en œuvre ce projet.

Il reste malgré tout difficile de distinguer les allocataires qui ont véritablement un projet et travaillent activement en ce sens, de ceux qui n'en ont pas (et peuvent prétendre en avoir). Ces derniers sont en effet parmi les plus à même d'expérimenter la désaffiliation et l'isolement, la participation contrainte à des activités pourrait donc leur être avantageuse.

L'accompagnement professionnel est censé être destiné aux bénéficiaires les plus autonomes, qui ont le moins de difficultés sociales, spatiales et matérielles et qui sont les plus proches de l'emploi. Pourtant, si l'on observe les données quantitatives anonymes qui nous ont été fournies par le Département de la Manche, on peut s'apercevoir que **plus de 295 allocataires manchois en suivi professionnel sont dans le dispositif depuis avant l'année 2020 (et un peu plus d'une centaine depuis avant l'année 2017)**. Ceci pour souligner une limite à propos des accompagnements, tels qu'ils sont actuellement scindés et organisés.

Lors du workshop s'étant tenu le 23 janvier 2023 à Saint-Lô dans le cadre de l'étude, une responsable de structure d'accompagnement socio-professionnel évoquait l'idée de reformer le système de suivi, en évitant de les séparer, et avec l'idée d'un accompagnement unique qui s'adapterait aux besoins de chacun (par exemple parfois liés à des problèmes de

santé, de mobilité, de garde d'enfant, ou bien purement « professionnels »). L'idée est intéressante aussi en ce qu'elle pourrait combler le manque de fluidité entre les différents types de suivis, en s'adaptant directement aux changements et évolutions des situations. Une telle mesure d'un accompagnement unique pour tous les bénéficiaires avec plusieurs degrés d'intensité d'aides spécifiques remettrait cependant en question toute l'organisation actuelle, y compris le rôle des structures. Nous reviendrons sur cette idée à l'issue de l'enquête, avec le recul que cette dernière pourra apporter.

Partie 2 : Enquête de terrain sur les bénéficiaires du RSA manchois

2.1 Méthode

2.1.1 Élaboration du guide d'entretien

Le guide d'entretien a été construit avec 7 catégories de questions, pensées aussi bien à partir de quelques points que nous avons abordés au cours de notre exposé de la littérature que d'après des demandes spécifiques faites par le Département de la Manche. Il est consultable dans son intégralité en annexe, page 66.

Les questions des deux premières catégories du guide ont été formulées de manière à obtenir l'ensemble des informations pour lesquelles le Département de la Manche a commandé l'étude, à propos de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, de leur passé professionnel ou des raisons qui les ont amenés à demander le RSA, des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien ainsi que de leurs freins pour une sortie du dispositif. Il avait initialement été prévu d'inclure ces catégories à la fin du guide d'entretien, afin de ne pas poser d'emblée un « stigmat » envers les personnes interrogées, réduites à leur rôle de « bénéficiaires du RSA ». Les modalités de prises de contact avec les allocataires, en partie à cause des difficultés de droits RGPD auxquelles nous avons dû faire face pour avoir accès à leurs coordonnées, ont cependant rendu indépassable cette « stigmatisation ». Les interrogés savaient en effet d'emblée qu'ils étaient contactés pour participer à une enquête sur le RSA et pour le Département de la Manche. Aussi, certains interrogés se sont montrés très méfiants et réticents, et l'immersion sur le terrain, en face à face avec des personnes on ne peut plus précaires, fut telle qu'il aurait semblé inapproprié, voire déplacé, de commencer les entretiens en leur demandant de nous parler de leurs activités quotidiennes et de leurs loisirs... Après avoir passé du temps à négocier la réalisation de l'entretien, s'être déplacé pour se retrouver dans un café en face d'une personne démunie, avec une carrière d'accidents de la vie, et de surcroît très méfiante, il valait mieux commencer par aller à l'essentiel et recueillir les informations les plus importantes pour les besoins de l'enquête.

Les catégories suivantes du guide, portant sur les activités quotidiennes et les loisirs, les compétences et implicitement l'estime et l'image de soi, les projets, la santé, les relations, ainsi que la valeur travail et les normes de société ont été pensées d'après les principaux résultats de notre étude de la littérature sur les allocataires du RSA et du RMI. Elles visent à aboutir à une connaissance à la fois générale et ciblée à propos des enjeux essentiels qui caractérisent leurs conditions de vie, de manière à comprendre « qui sont les bénéficiaires du RSA dans le Département de la Manche ? ».

2.1.2 Échantillonnage

Nous allons ici exposer comment nous sommes parvenus à obtenir un échantillon de cinquante^F allocataires à interroger, à partir des données qui nous ont été fournies, en visant une représentativité de l'ensemble des personnes au RSA sur le territoire de la Manche.

Comme pour la partie théorique de l'étude, ces informations pourront être consultées de façon secondaire, bien qu'il reste important de les inclure au sein de ce travail.

Deux tableaux Excel anonymisés nous ont été transmis le 27 février 2023, dans lesquels 6002 bénéficiaires du RSA manchois étaient répertoriés, dont 3812 nouveaux entrants (depuis le 1^{er} avril 2022), et 2190 avec plus de 24 mois d'ancienneté dans le dispositif.

Dans l'idéal, en partant du principe que nous réaliserons une cinquantaine d'entretiens, nous avons prévu d'effectuer 32 entretiens avec des nouveaux entrants et 18 avec des bénéficiaires de plus de 24 mois.

Pour définir un échantillon, nous disposons des données suivantes, réparties au sein de deux fichiers (nouveaux entrants et allocataires de plus de 24 mois) : le genre, le type d'accompagnement, la structure d'accompagnement, l'ancienneté dans le dispositif, la commune d'habitation. Nous n'avons pas reçu d'informations concernant l'âge des allocataires^G.

Nous avons ainsi tenté de définir un échantillon de 50 individus qui se veut représentatif des 6002 bénéficiaires manchois répertoriés, en fonction de critères pertinents relativement aux objectifs de l'enquête. Les principaux critères que nous avons retenus sont :

- L'ancienneté dans le dispositif : Avec une répartition entre nouveaux entrants et anciens allocataires équivalente à celle de la population totale.
- Le type d'accompagnement (social, professionnel, socio-professionnel) : afin de s'assurer que les discours des personnes interrogées puissent refléter les différents besoins et les différentes difficultés au sein des types d'accompagnement.
- Le genre : avec une répartition entre femmes et hommes représentative de la population totale. Ce critère est aussi important que le type d'accompagnement, car les femmes et les hommes ont très souvent des difficultés et des besoins différents (femmes seules avec enfants ayant des problèmes de disponibilité et de mobilité, hommes seuls sans enfants, etc.).
- La répartition géographique des bénéficiaires, pour que l'échantillon puisse refléter la diversité des situations vécues en fonction de la territorialité.

Secondairement, nous avons aussi tenté de diversifier les structures d'accompagnement dans la sélection des personnes à interroger.

^F Ce nombre a été déterminé à la suite d'un consensus établi entre les différentes parties, ainsi que par une estimation de ce qui était pertinent et réaliste d'effectuer en fonction des besoins de l'étude et de sa durée.

^G Ce qui apparaissait d'emblée comme une limite pour la réalisation de l'échantillon. D'après la littérature, les besoins d'accompagnement, les difficultés et même les profils des bénéficiaires varient souvent en fonction de leurs âges.

Définition d'un échantillon représentatif selon l'ancienneté, le type d'accompagnement, le genre et le lieu d'habitation

Chez les nouveaux entrants

Dans le document qui nous a été transmis, 1130 bénéficiaires étaient listés dans l'accompagnement « professionnel », 885 dans l'accompagnement « social » et 762 en « socio-professionnel » (il y avait aussi 1030 allocataires dont l'accompagnement n'était pas répertorié).

1885 étaient des femmes et 1927 étaient des hommes. **Pour 32 entretiens avec des nouveaux entrants, il fallait prévoir environ 15 femmes et 17 hommes à interroger (ou 16 femmes et 16 hommes).**

Chez les femmes, 502 étaient en accompagnement professionnel, 521 en social, 407 en socio-professionnel et il y en avait 450 dont l'accompagnement n'est pas connu.

Chez les hommes, 626 étaient en accompagnement professionnel, 362 en social, 353 en socio-professionnel, et il y en avait 580 dont l'accompagnement est inconnu.

Il n'y a pas l'air d'avoir beaucoup de différences de catégories d'accompagnement en fonction du genre, hormis que plus de femmes sont suivies en social. Ces différences ne sont pas assez significatives pour formuler une hypothèse d'après laquelle les individus sont orientés vers différents types d'accompagnement en raison de leur genre (et des conditions de vie respectives impliquées). Donc il est davantage pertinent de définir l'échantillon en fonction des types d'accompagnement et selon le genre, que par rapport aux types d'accompagnement dépendamment du genre. Toutefois, la question de l'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'échantillonnage reste importante, aussi car leurs situations et problématiques varient souvent en fonction de ces paramètres.

Pour viser un échantillon représentatif, nous avons prévu 32 entretiens avec des nouveaux entrants, dont environ 11 en accompagnement « professionnel », 11 en accompagnement social, et 10 en accompagnement socio-professionnel, parmi lesquels 15 femmes et 17 hommes ou 16 femmes et 16 hommes.

Chez les bénéficiaires dans le dispositif depuis plus de 24 mois

471 bénéficiaires étaient en accompagnement professionnel, 1414 en accompagnement social et 306 en accompagnement socio-professionnel.

Il y avait 1219 femmes et 972 hommes. Pour 18 entretiens avec des personnes au RSA depuis plus de 24 mois, il fallait **prévoir environ 10 entretiens avec des femmes et 8 avec des hommes (ou bien 9 avec des femmes et 9 avec des hommes).**

Chez les femmes, 206 étaient en accompagnement professionnel, 839 en accompagnement social et 171 en accompagnement socio-professionnel.

Chez les hommes, 263 étaient en accompagnement professionnel, 573 en accompagnement social et 133 en accompagnement socio-professionnel.

Ici à nouveau, les femmes étaient légèrement surreprésentées dans le volet « social », mais il n’y avait pas trop de grandes différences entre les genres.

Pour viser un échantillon représentatif, nous avons prévu 18 entretiens avec les personnes au RSA depuis plus de 24 mois, dont environ 10 ou 11 en accompagnement social, 4 ou 5 en accompagnement professionnel et 3 en socio-professionnel, parmi lesquels 10 femmes et 8 hommes.

La difficulté d'échantillonner selon la territorialité et le choix de distinguer les cinq plus grandes villes du département des plus petites communes, réparties entre les 4 arrondissements de la Manche

Les bénéficiaires du RSA manchois habitent de nombreuses communes différentes, tel qu’il n’aurait pas été possible ni pertinent de viser une représentativité de l’échantillon en incluant chacune d’entre elles.

Pour des raisons démographiques, ce sont les plus grandes villes du département qui comptent le plus grand nombre d’allocataires. Sur les 6002 allocataires qui étaient répertoriés, 1417 habitaient à Cherbourg, 509 à Saint-Lô, 295 à Avranches, 271 à Coutances et 239 à Granville. Aussi bien d’après la littérature qu’à partir de constats déjà faits par le Département de la Manche, **on sait que les bénéficiaires du RSA éloignés des grandes villes et vivant dans des zones rurales ont tendance à rencontrer davantage de freins à leur recherche d’emploi.**

Pour échantillonner en prenant en compte la territorialité, **Il semblait approprié de distinguer les bénéficiaires habitant les plus grandes villes du département, soit un peu moins de la moitié (2731), de ceux habitant des plus petites communes (moins de 5000 habitants) ou des zones reculées.**

La géographie du Département de la Manche est également importante à considérer, avec une zone à l’est dans laquelle se situe Saint-Lô, assez proche de Caen (voyage entre 45 minutes et une heure en voiture), une zone au sud dans laquelle se trouve Avranches (à environ une heure de Rennes en voiture), une zone à l’ouest dans laquelle il y a Coutances, moins peuplée et semble-t-il plus éloignée des pôles urbains, ainsi qu’une zone au nord dans laquelle est Cherbourg, plus grande ville du département (mais secteur encore plus lointain d’autres pôles urbains comme Caen ou Rennes). Ces quatre zones constituent les quatre arrondissements du département. Il convenait aussi de tenir compte de quelques nuances, car si l’on sélectionnait par exemple un bénéficiaire de Saint-Armand-Village (situé au sud-est de Saint-Lô), il habite à proprement parler une petite commune à priori plus éloignée de

l'emploi que les grandes villes du département, mais se trouve à moins de 45 minutes de Caen en voiture.



Illustration n°1 : Localisation de la Manche et de ses 4 arrondissements (Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_cantons_de_la_Manche)

Nous aurions pu proposer un échantillon avec une répartition équilibrée entre les quatre arrondissements du département dans le cadre d'une enquête quantitative, avec un panel plus important de participants. Cela n'aurait cependant pas beaucoup de sens ni de pertinence lors d'une enquête qualitative, dans laquelle nous prévoyions d'interroger une cinquantaine de bénéficiaires^H. **Nous avons choisi comme solution qui nous semble davantage adéquate d'équilibrer l'échantillon entre les allocataires habitant les cinq plus grandes villes des départements, et entre ceux habitant des plus petites communes, si possibles aussi éloignées des plus grandes villes.**

Plus concrètement, cette proposition revient à diviser l'échantillon de 50 bénéficiaires à interroger entre une catégorie de 23 habitants des cinq plus grandes villes (en diversifiant celles-ci dans le choix des interrogés), et 27 habitants de plus petites communes, en faisant varier celles-là entre les 4 arrondissements de la Manche. Nous avons également intégré à l'échantillon quelques allocataires vivant dans des villes à densités de population intermédiaires (par exemple La Hague, Valognes, Carentan les Marais).

^H Le nombre de personnes interrogées par arrondissement serait trop restreint pour concevoir leurs discours comme représentatifs de la situation de tous les bénéficiaires de l'arrondissement.

Il faut cependant être bien conscient que la définition d'un échantillon pour une enquête qualitative comporte d'emblée des limites dans la tentative d'obtenir une représentativité géographique parfaite à l'échelle d'un département.

À propos des structures d'accompagnement

Le même type de contrainte s'impose par rapport aux structures d'accompagnement, à savoir qu'elles sont trop nombreuses et diversifiées localement pour viser leur représentativité parfaite à partir d'un échantillon de 50 interrogés. Nous avons toutefois tenté d'obtenir une diversité de structures dans la construction de l'échantillon (entre la Direction de l'insertion et de l'emploi, les différentes agences locales de Pôle Emploi, les centres médico-sociaux, centres communaux d'action sociale, missions locales, etc.).

2.1.3 Construction du panel et anticipation des refus de participation

Nous avons ainsi établi un panel de 50 bénéficiaires manchois à interroger, répartis de la manière suivante :

- 32 nouveaux entrants, 18 bénéficiaires dans le dispositif depuis plus de 24 mois.
- 22 en accompagnement social, 15 en accompagnement professionnel, 13 en socio-professionnel (avec des répartitions différentes entre femmes et hommes, fidèlement à la population).
- 25 femmes et 25 hommes (plus d'hommes chez les nouveaux entrants, plus de femmes chez les anciens allocataires, ainsi que plus de femmes en accompagnement social, fidèlement à la population).
- 24 bénéficiaires habitant les cinq plus grandes villes du département (avec une répartition entre Cherbourg, Avranches, Coutances, Saint-Lô et Granville tentant un juste milieu entre la représentativité démographique et la diversité). 26 bénéficiaires habitant des petites communes (moins de 5000 habitants) ainsi que quelques villes à densité de population intermédiaires, réparties avec un équilibre entre les quatre arrondissements du département, en essayant de maximiser l'étendue géographique de l'enquête.

Une des principales difficultés de l'étude fut que, pour des raisons d'anonymat et de respect du droit à la confidentialité, nous n'avons pas pu directement contacter les personnes à interroger pour leur proposer de participer à l'enquête. **Nous avons ainsi remis au Conseil départemental de la Manche une liste anonyme d'allocataires à contacter afin de recueillir leur consentement**, répondant aux critères de l'échantillonnage exposés ci-dessus.

Pour ce faire, **nous avons sélectionné, pour chacun des 50 critères spécifiques¹ de l'échantillon, plusieurs candidats (entre 6 et 8), identifiés selon les numéros de lignes des**

¹ La liste détaillée des 50 critères de l'échantillon est consultable en annexes, page 68.

tableaux Excel qui nous été transmis. Cette stratégie a permis de faciliter la prise de contact avec les personnes à interroger, en anticipant les potentiels refus de participation et en fournissant au département des solutions alternatives multiples, **sans compromettre la pertinence de l'échantillon.**

Une fois les consentements de participation à l'enquête recueillis, le Conseil départemental de la Manche nous a envoyé une liste de coordonnées correspondant aux 50 critères d'échantillonnage. Nous avons fait en sorte de respecter ces critères lors des prises de contacts avec les personnes interrogées, afin d'obtenir l'échantillon visé.

2.1.4 Entretiens complémentaires avec des professionnelles accompagnantes

En complément des entretiens avec les bénéficiaires du RSA, nous avons également mené des entretiens avec trois professionnelles référentes¹, dont une en suivi professionnel, une en socio-professionnel et une en social. Au cours de ceux-ci, nous leur avons demandé de se présenter et de présenter leurs activités, de nous parler des profils d'allocataires qu'elles accompagnent, de si elles ont des idées à propos de comment améliorer leur service d'accompagnement, ainsi que des aides aux formations et ateliers collectifs mis en place (ou autres dispositifs qui contribuent à favoriser le retour à l'activité). Nous leur avons également posé une série de questions inspirées par notre synthèse de la littérature exposée précédemment : à propos de la santé des personnes au RSA, de l'addiction, de l'estime de soi, de l'isolement, ou encore du fait que certains rapports décrivent les systèmes d'accompagnements comme des points faibles du dispositif.

2.2 Résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires

Nous présenterons ici les principaux résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires du RSA, notamment ceux que nous avons jugés pertinents et utiles afin de répondre aux demandes du Département de la Manche. Les prénoms que nous utiliserons sont des pseudonymes, afin de conserver l'anonymat des personnes interrogées.

2.2.1 Typologie et catégories des bénéficiaires du RSA manchois

Plusieurs articles de recherches incluent l'idée d'après laquelle il est difficile de définir une typologie des allocataires du RSA, tant les situations varient beaucoup individuellement, de

¹ Il était initialement prévu de se consacrer davantage à cette partie de l'enquête. Finalement, la durée limitée de 10 mois pour la totalité de l'étude nous a poussé à nous concentrer sur les entretiens avec les bénéficiaires du RSA (prioritaires par rapport aux besoins du Département de la Manche).

sorte que les histoires de vie et les problèmes sont multiples. Nous avons ainsi pu rencontrer une importante diversité de personnes avec des vécus parfois très différents.

L'enquête de terrain nous a tout de même permis de constater que les bénéficiaires du RSA manchois constituent une population qui ressemble aux catégorisations établies par la littérature, toutefois avec quelques nuances importantes. Voici les principales catégories que nous avons définies à partir de l'enquête.

Les femmes seules avec des enfants

Dans la Manche, les femmes sans conjoint avec un ou plusieurs enfants constituent une part importante des personnes au RSA. Elles ont généralement entre 25 et 40 ans, et sont suivies en accompagnement social ou socio-professionnel. Elles cumulent la plupart du temps des problèmes de mobilité, n'ayant pas de voiture et souvent pas de permis de conduire, ainsi que des contraintes de disponibilité. Quand les enfants ont moins de 3 ans, les femmes seules avec enfants n'ont pas la possibilité de travailler et ne cherchent généralement pas à aller vers la reprise d'une activité dans l'immédiat. Elles sont parfois aidées ou hébergées par leurs parents. Quand les enfants ont entre 3 et 10 ans, les femmes seules avec enfants évoquent la nécessité d'être disponibles pour leurs enfants le matin avant l'école et l'après-midi à sa fermeture. Plusieurs d'entre elles interrogées au cours de l'enquête ont expliqué qu'en raison de ces difficultés, elles préféreraient exercer un travail à mi-temps.

La situation des femmes seules avec enfants est d'autant plus problématique lorsqu'elles n'habitent pas les plus grandes villes du département. Plusieurs habitantes de petites communes ou de zones rurales ont expliqué que l'emploi est rare et difficile d'accès proche de leur domicile, et elles décrivent le Département de la Manche comme très mal couvert par les transports en commun. Selon plusieurs personnes interrogées, **les bus ou les trains pour se rendre dans un secteur où il y a davantage d'occasions de trouver du travail ont des horaires de passages très restreints, partent tôt le matin et reviennent tard le soir, ce qui n'est pas compatible avec le fait d'être une femme seule avec des enfants de moins de 10 ans.** Leur capacité à retourner vers l'emploi semble beaucoup dépendre de l'aide dont elles peuvent bénéficier par leur entourage familial.

Par exemple^K, Inès, maman de 2 enfants ayant 34 ans et habitant à Sourdeval, expliquait qu'elle a trouvé une opportunité de travail et de formation dans un EHPAD proche de chez elle. Elle projette d'y travailler de nuit et de se faire aider par ses parents, avec qui elle habite, pour la garde de ses enfants. Sophie, femme qui a également 34 ans et est maman de jumeaux de 3 ans et d'une fille de 12 ans, habitant à Valognes et suivie en accompagnement social, affirmait ne pas avoir recherché de travail durant les trois dernières années. Elle n'est pas aidée par ses parents et doit se débrouiller seule pour s'occuper de ses

^K Nous fournirons dans ce rapport des exemples de bénéficiaires du RSA interrogés qui nous semblent éloquentes afin d'illustrer les réalités décrites, mais ne mentionnerons pas l'ensemble des situations individuelles rencontrées et des allocataires qui ont participé à l'enquête.

enfants, elle expliquait attendre que ses jumeaux entrent à la Maternelle, en septembre 2023, pour chercher une activité à mi-temps.

Les femmes seules avec enfants sont, comme chez la plupart des personnes au RSA, dans une situation de précarité et de détresse importantes, se cumulant souvent avec des problèmes de santé. **Elles jugent primordial d'être là pour leurs enfants et ne semblent pour la plupart, lorsque leurs enfants sont en bas âge, pas prêtes à reprendre une activité professionnelle.** Quand leurs enfants ont plus de 3 ans, elles ont surtout besoin d'opportunités de travail ou de formation proches de chez elles, ce qui n'est pas évident aussi en raison de la ruralité du département. Ainsi, au-delà des contraintes liées à la garde de leurs enfants^L, **la mesure plus viable afin de favoriser le retour à l'emploi des mamans seules serait de viser une amélioration générale de la couverture des transports en commun dans le département, notamment en proposant davantage d'horaires, pour une meilleure flexibilité dans les trajets durant les temps de la journée.** D'autant plus que la faible couverture des transports en commun, autant en termes d'horaires que d'espace, est un frein à la recherche et reprise d'activité qui n'a pas été évoquée que par les femmes seules avec enfants, mais pratiquement par tous les bénéficiaires du RSA qui n'habitent pas les plus grandes villes du département.

Les entrepreneurs et professionnels en activité dont les revenus sont insuffisants

Les entrepreneurs et professionnels en activité dont les revenus ne sont pas suffisants sont également être une partie importante des allocataires du RSA manchois. Ils sont, pour la majorité, suivis en accompagnement professionnel, bien qu'il y en ait aussi qui sont accompagnés en social et en socio-professionnel. **Il est important de distinguer deux sous-catégories ici, dont les situations et les besoins diffèrent, à savoir les entrepreneurs dont les revenus sont insuffisants et qui ont demandé de toucher le RSA comme complément, et les personnes qui étaient déjà au RSA et ont créé une micro-entreprise pour mener de petites activités déclarées,** mais qui représentent plutôt des occupations occasionnelles et non du travail à temps plein et régulier.

Les entrepreneurs percevant le RSA comme complément de revenus semblent être nombreux^M à l'échelle du département. **Leur situation est différente de celle des autres personnes au RSA, dans la mesure où ils ne sont pas à la recherche d'un emploi, ni contraints au devoir de s'engager dans la démarche de rechercher une nouvelle activité.** Les entrepreneurs dont les revenus sont insuffisants ont en effet également le droit au RSA, dont le montant est calculé en fonction de leur chiffre d'affaires. Leurs référents sont bien au courant de cette situation spécifique et ne les sollicitent généralement pas ou peu, ces

^L Qui ne semblent pas facilement résolubles, dans la mesure où les mamans seules n'apparaissent pas comme des individus pour qui travailler serait une priorité par rapport à la garde de leurs enfants ou au temps passé avec ces derniers.

^M Bien que nous n'ayons pas procédé à une enquête quantitative, les données anonymes auxquelles nous avons eu accès nous ont aussi permis de faire ce constat.

bénéficiaires ne sont pas soumis à une pression face à laquelle ils devraient régulièrement se justifier ou parler de leurs activités. Plusieurs de ceux qui ont été interrogés ont évoqué le fait que le Département de la Manche est un secteur d'activité entrepreneuriale très difficile, notamment en raison de sa ruralité et de zones dans lesquelles la population est peu dense. Ce sont souvent des entrepreneurs dont l'activité est jeune et fragile, qui démarrent et n'arrivent pas encore à atteindre des profits à la hauteur de leurs attentes. **Il s'agit aussi généralement d'activités qui représentent des vocations pour les personnes engagées, dont elles sont conscientes de leur instabilité financière, mais qui souhaitent tout de même poursuivre celles-ci malgré toutes les difficultés engendrées.**

C'est par exemple le cas de Émilie, 33 ans, qui est suivie en accompagnement social et qui habite le Val-Saint-Père. **Émilie est maraîchère spécialisée dans l'agriculture biologique, elle s'est lancée dans cette activité il y a plus d'un an, par passion et convictions, en contractant un crédit afin de pouvoir s'implémenter.** Elle racontait travailler « plus qu'à temps plein et tous les jours, y compris le week-end » pour ne gagner que très peu d'argent. Émilie a également déclaré : « vous seriez surpris par le nombre d'agriculteurs qui touchent le RSA, dans toute la France aujourd'hui, mais aussi dans le Département de la Manche ». Cette situation est très similaire de celle de Jonathan, 51 ans, qui s'est installé dans la campagne près de Cherbourg il y a 5 ans et a lancé une activité d'agriculture alternative et de niche, dont les ventes de produits se font, à son regret, surtout à des petits commerces locaux spécialisés ou à des clients activistes. **Au-delà des agriculteurs, plusieurs entrepreneurs dont l'activité correspond à des marchés de niche sont également contraints d'avoir recours au RSA :** épiceries dont les profits étaient déjà faibles et qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts avec la récente hausse drastique du coût de l'électricité pour les entreprises^N, entrepreneurs qui se sont forgés une expérience dans une branche en tant que salariés et ont souhaité se lancer à leur compte, etc.

Ces personnes sont qualifiées et n'estiment pas avoir besoin de formations à d'autres activités, et semblent encore moins avoir envie de changer de plan de carrière dans l'immédiat, « sauf s'il n'y a vraiment pas le choix ». D'après une autre interrogée dans cette situation, ce qui pourrait aider ce public serait de mettre en place des accompagnements et des ateliers spécifiques dédiés aux entrepreneurs qui touchent le RSA, en les aidant par exemple à mieux gérer leur budget, mieux calculer les investissements et les rapports bénéfices-risques, ou à évaluer les potentiels changements qu'ils pourraient entreprendre pour améliorer la rentabilité de leur affaire.

Un problème qui se pose pour mettre en place une telle mesure est que ces allocataires, qui ont pourtant des situations, difficultés et contraintes très similaires, se retrouvent dispersées au sein des trois types d'accompagnement^O. Lorsque j'ai demandé à un entrepreneur suivi en accompagnement professionnel et à une en accompagnement social

^N Avec cette hausse conséquente du coût de l'électricité pour les entreprises, accompagnée de l'inflation et d'une baisse générale du niveau de vie des Français, il est très probable que le nombre d'entrepreneurs ayant des petits commerces et qui demandent le RSA ne fasse qu'augmenter dans les prochains mois.

^O C'était le cas pendant le temps de l'enquête, parallèlement auquel a été mis en place un nouvel accompagnant spécifiquement pour les travailleurs indépendants, nommé BGE Normandie.

s'ils connaissaient les raisons de cette orientation, ils m'ont répondu qu'ils n'en ont pas la moindre idée, et que cela leur paraît plus ou moins aléatoire. Il pourrait être pertinent de **fonder un nouvel accompagnement spécialement dédié à ces entrepreneurs qui touchent le RSA en tant que complément de revenus, tant leurs profils sont différents des autres bénéficiaires du RSA (dont le but principal de l'accompagnement est le retour à l'activité).** C'est notamment ce qui a été effectué pendant le temps de l'enquête, avec la mise en place de l'accompagnement BGE Normandie, qui semble tout à fait correspondre à notre suggestion.

D'autres Manchois au RSA ont aussi des micro-entreprises, mais leur situation est différente, du fait qu'ils ont décidé de créer et déclarer leur activité alors qu'ils étaient déjà au RSA. Les profils sont également différents, tant il s'agit la plupart du temps d'hommes ou de femmes de plus de 50 ans et qui cumulent des contraintes pour le retour à l'emploi, comme des problèmes de santé ou familiaux (proche malade dépendant, etc.). Ces activités correspondent souvent à du « bricolage », « nettoyage », « ménage » ou à des « petits travaux et aides au voisinage ». Ce sont en fait des occupations que beaucoup de personnes au RSA pratiquent couramment au noir, mais déclarées. **Cette sous-catégorie de bénéficiaires du RSA ne semble pas à orienter vers l'accompagnement BGE Normandie, tant leurs micro-entreprises apparaissent plutôt comme des solutions alternatives provisoires à leur situation qu'à de véritables activités planifiées et envisagées sur le long terme.**

Les personnes de plus de 45 ans éloignées de l'emploi

Les personnes de plus de 45 ans et éloignées de l'emploi constituent aussi une part importante des bénéficiaires du RSA manchois. Elles sont la plupart du temps suivies en accompagnement social, et parfois en socio-professionnel. Leurs parcours sont différents et les raisons qui les ont amenées à toucher le RSA peuvent également varier : ruptures conjugales (femmes au foyer ayant arrêté de travailler pour s'occuper de leurs enfants puis divorcées, anciennes femmes seules avec enfants en bas âge qui n'ont pas repris d'activité), accidents de la vie ou problèmes de santé, ou encore « carrières » de précarité avec des allers-retours prolongés entre RSA, petits boulots, intérim. **Malgré des causes différentes et diverses, ces personnes peuvent être rassemblées en tant que catégorie tant elles font face à des difficultés similaires.** Tout d'abord, nous avons remarqué que **la plupart des bénéficiaires manchois de plus de 45 ans, qu'ils habitent à la campagne ou en ville, présentent d'importantes lacunes en informatique. Ne pas avoir d'adresse courriel, de téléphone portable, ou encore ne pas savoir utiliser un navigateur internet et un traitement de texte sont des cas très courants.** Au-delà des freins que cela peut représenter pour rechercher un emploi, il s'agit aussi de contraintes aux échanges avec les accompagnants et aux démarches relatives au RSA (déclarations trimestrielles, navigation sur le site de la CAF). **Lorsque leurs référents ou assistants sociaux sont actifs, ils font leurs démarches nécessitant d'avoir recours à l'informatique à leur place, ou les y aident beaucoup.** Cela peut cependant être problématique en cas de référent peu présent, ayant

par exemple déjà participé à la perte momentanée des droits RSA d'une interrogée (selon elle).

Les Manchois au RSA de plus de 45 ans, et surtout de plus de 50 ans, admettent ne pas vraiment rechercher un emploi. Malgré toutes les raisons évoquées pour se justifier, comme le fait de sortir d'une rupture conjugale et d'être dépressive, d'avoir plusieurs adolescents à s'occuper, ou d'avoir un mari ou une femme malade sur lequel il faut veiller, **il semble que ces personnes ne se voient pas reprendre une activité professionnelle quotidiennement, et préfèrent se contenter du RSA et de la précarité, en attendant l'âge de la retraite.** C'est particulièrement le cas des interrogés qui sont suivis en accompagnement social. **Certains présentent plusieurs indicateurs de ce que l'on pourrait qualifier de marginalité** (discours anti-institutions et provocateur, alcoolisme apparent, ou de l'incohérence dans certains propos). **Ces bénéficiaires sont aussi très isolés, et peuvent rester des journées ou des semaines en ne sortant que pour faire leurs courses et en ne voyant personne, à part occasionnellement leurs enfants, ou leur mari ou femme lorsqu'ils en ont** (il s'agit souvent de couples au RSA). Sylvaine et Anne-Marie sont des exemples parmi d'autres qui illustrent bien ces profils.

Sylvaine a 60 ans, elle vit Avranches avec son mari, et elle est comme ce dernier en accompagnement social. Le couple a deux enfants de plus de 20 ans qui ne vivent plus avec eux. Sylvaine a longtemps été mère au foyer, elle ne se voit pas du tout reprendre une activité professionnelle à 60 ans et explique ne pas pouvoir trop s'absenter de chez elle, son mari a récemment eu plusieurs problèmes de santé graves, elle se dit devoir être prête à appeler les urgences à tout moment. Elle n'a ni téléphone portable, ni ordinateur, ni adresse courriel, et ne sait pas du tout se servir d'aucun des trois. Elle ne sort pas de son domicile et passe ses journées à s'occuper comme elle peut (couture, ménage). Anne-Marie occupe aussi ses journées à faire de la couture, elle a 55 ans et vit seule dans un petit appartement à Carentan. Elle est en accompagnement social et est au RSA depuis un peu plus de 10 ans. Elle raconte se sentir très seule, et habiter un quartier malfamé et dangereux qui la pousse à rester enfermée, elle se dit également dépressive. Anne-Marie a un téléphone portable, mais n'a pas d'adresse courriel et ne sait pas s'en servir, c'est son assistante sociale qui l'aide dans toutes ses démarches nécessitant l'utilisation d'internet. **Elle a une fois participé à un atelier organisé par le CCAS de Carentan de formation en informatique, elle l'a trouvé inutile et beaucoup trop compliqué. Elle aimerait qu'on lui propose un apprentissage simplifié, plus accessible pour une débutante comme elle (avoir une boîte mail et envoyer un courriel, faire ses démarches administratives, etc.).** Son discours était parfois contradictoire : elle affirmait en même temps qu'elle souhaite avoir des opportunités pour retrouver un travail, et peu de temps après expliquait que c'était « foutu » pour elle, qu'elle était trop âgée et qu'elle préférerait rester au RSA et faire des petites activités rémunérées occasionnellement.

Les personnes de plus de 45 ans et éloignées de l'emploi apparaissent comme une catégorie de bénéficiaires rencontrant des difficultés et des besoins spécifiques. S'il ne semble pas réaliste et censé de viser un retour au travail dans l'immédiat pour ce public, plusieurs mesures peuvent être prises pour améliorer leur accompagnement. Bien que la

plupart soient suivis socialement, et sont ainsi bien aidés par leurs assistants sociaux sur ce point, **il serait absolument judicieux de renforcer l'apprentissage de l'informatique, en proposant des ateliers d'aide et de formation simplifiés et allant à l'essentiel^P. Ceci contribuerait à améliorer l'autonomie de ces personnes, et constituerait un premier pas de lutte contre la marginalisation, l'isolement et l'éloignement de l'emploi.**

Souvent très isolés, ces allocataires semblent également être un public prioritaire à encourager pour participer à des activités en groupe et ateliers. Malgré le fait que ces derniers sont souvent jugés « inutiles » sur le fond (quasiment par l'ensemble des bénéficiaires interrogés), ils permettent au moins de recréer du lien social pour des individus qui n'en ont parfois plus du tout.

Les chômeurs en fin de droits : entre problèmes spécifiques dans leur ancien travail et souhaits de changement de carrière

Les chômeurs de longue durée qui ont perdu leurs droits à l'allocation chômage sont aussi une catégorie de bénéficiaires du RSA manchois. Ils sont pour la plupart suivis en accompagnement professionnel, bien qu'il y en ait également en social et socio-professionnel. Parmi eux, nous rencontrons majoritairement des hommes et quelques femmes, dont l'âge varie entre 30 et 50 ans. **Ils ont souvent le permis et une voiture, mais ne sont pas si « mobiles » que ça** (contrairement à ce que décrivait la littérature), notamment **en raison de la hausse du coût de l'essence.**

Nous pouvons diviser ce public en deux sous-catégories, dont les profils et les besoins en termes d'accompagnement ne sont pas exactement les mêmes.

Les premiers sont des personnes ayant perdu ou quitté leur ancien travail et qui recherchent un nouvel emploi correspondant à un domaine dans lequel ils ont déjà une expérience conséquente. Très souvent, ces personnes ont arrêté de travailler par suite de **problèmes relatifs à leur santé ou bien après un accident.** Ils ont généralement plus de 40 ans. Au cours de l'enquête, j'ai ainsi rencontré plusieurs profils similaires, qui recherchent activement un nouveau travail correspondant à leur expertise, mais adapté à leur handicap ou à leurs contraintes de santé.

C'est par exemple le cas de Jérôme, 54 ans, qui vit dans une campagne très isolée à 30 minutes de route de Cherbourg, suivi en accompagnement professionnel. Jérôme fait partie des quelques bénéficiaires du RSA très autonomes, à tel point qu'il semble employer des stratégies pour ne pas se sentir maintenu dans une position « d'assisté » (comme le fait d'être devenu bénévole aux restos du cœur tout en allant y manger). Il a travaillé pendant plus de 20 ans dans le cinéma et dans la formation, tout en étant très engagé au sein de plusieurs associations. Il y a 3 ans, il a eu un accident important, qui l'a rendu incapable de

^P Le Département de la Manche a déployé 10 conseillers numériques pour de l'accompagnement collectif et individuel à de la formation simplifiée depuis plus de 2 ans. Cependant, les bénéficiaires interrogés semblent mal informés de ce fait.

poursuivre son activité (rencontrant des difficultés à rester debout), et sans qu'il soit indemnisé pour accident de travail. Il est venu habiter dans la Manche où vivent ses parents, et recherche un emploi à la hauteur de ses compétences et de son expérience dans toute la région Normandie. Michel, lui, a 52 ans et vit aussi dans la campagne, seule et sans enfants, près de Condé sur Vire. Il a travaillé en usine et en tant que livreur pendant de longues périodes. Michel souffre d'un handicap qui attisait des moqueries de la part de ses anciens collègues, qu'il juge intolérables. Il a demandé à être licencié et est resté au chômage jusqu'à la perte de ses droits. Il souhaite toujours travailler en tant que livreur, mais aimerait avoir le moins de collègues possible, voire travailler seule pour éviter d'être confronté à des moqueries.

D'une manière générale, **il apparaît que ceux qui ont perdu leurs droits à l'allocation chômage et leur ancien travail à la suite de problèmes de santé sont souvent insatisfaits de leur accompagnement**, dans la mesure où **leurs recherches d'emploi sont restreintes dans un domaine spécifique et que les propositions qui leur sont faites sont trop générales, ne correspondant pas à leurs attentes et demandes**. Il semble aussi **courant que leurs problèmes de santé soient mal pris en compte par leurs référents lorsque ces derniers leur proposent des pistes pour un nouvel emploi**. Les bénéficiaires de cette sous-catégorie sont généralement autonomes et très actifs dans la recherche d'un travail, mais ont besoin que leurs problèmes, la plupart du temps de santé, ainsi que leurs compétences soient davantage considérés par leurs référents pour les assister dans leur recherche^Q.

Les deuxièmes sont également des personnes qui ont quitté ou perdu leur ancien emploi, que ce soit pour des raisons de santé, des problèmes familiaux ou bien une exaspération de leur métier, **à la différence qu'ils souhaitent complètement changer de plan de carrière**. Ils sont plus jeunes (entre 30 et 40 ans) que dans la première sous-catégorie. Le rôle des référents sera ainsi de les aiguiller ou aider à trouver une formation, ou bien un nouveau type d'activité correspondant à leur personnalité, situation et à leurs compétences. **Il apparaît que ces allocataires sont souvent très insatisfaits de leur accompagnement et de l'investissement de leurs référents, surtout en accompagnement professionnel (particulièrement via Pole Emploi)**. En effet, comme ils ont généralement une expérience professionnelle riche, ils sont orientés vers l'accompagnement professionnel et, semble-t-il, **assez peu aidés dans leur démarche de changement d'activité**, qui demeure pourtant plus difficile que de rechercher du travail dans un domaine dans lequel on a déjà une expérience conséquente.

Correspondant à cette sous-catégorie, Thomas est un exemple de bénéficiaire du RSA qui a réussi sa démarche d'aller vers un retour à l'emploi. Il a moins de 40 ans et vit seul à Saint-Lô, il est au RSA depuis août 2022, mais travaille depuis peu en tant que transporteur en CDD, tout en continuant de toucher le RSA (au moment de l'entretien). Il débutera une

^Q Dans la mesure du possible, dans le sens où des recherches d'emploi dans un domaine parfois très spécialisé ne sont pas forcément compatibles avec la ruralité du Département de la Manche. Un levier pourrait être un certain encouragement à être prêt à changer de lieu d'habitation pour trouver un emploi adéquat, ce qui est bien sûr délicat pour plusieurs raisons (avoir des enfants, un certain enracinement territorial des ruraux, les coûts d'un déménagement, ou encore les difficultés à trouver un logement sans avoir d'emploi, etc.).

formation d'agent de sécurité en septembre 2023. Thomas a travaillé longtemps dans la restauration, puis a voulu travailler dans une pépinière spécialisée dans l'agriculture biologique. Il a été déçu de cette expérience, pas à la hauteur de ses attentes. Il est ensuite retourné dans la restauration, et après une séparation et déception amoureuse, il est tombé en dépression et dans certaines addictions. Cela l'a poussé à revenir s'installer dans la Manche, d'où il est originaire, pour un « nouveau départ » (réussi, puisqu'il a retrouvé un emploi et s'est sorti de ses problèmes de santé, aussi grâce à plusieurs engagements associatifs). Bien que la référente de Thomas, en accompagnement professionnel TANDEM, l'ait aidé à trouver son poste actuel de transporteur, **il explique s'être longtemps battu à refuser des propositions de stages ou de CDD qui ne correspondaient pas à son souhait de ne plus jamais travailler dans la restauration**, et regrette qu'une opportunité lui convenant ait mis presque un an à se présenter. Antoine a 29 ans et habite à Coutances, il est au RSA depuis fin 2021. Il est dans une situation similaire à celle de Thomas, dans la mesure où après avoir passé un CAP boulangerie et exercé près de 10 ans en boulangerie, Antoine a décidé qu'il ne travaillerait plus jamais de sa vie dans ce domaine. **Il s'agit selon lui d'un contexte paradoxal avec sa référente : d'un côté, il est au RSA car il a choisi de changer de métier et sa référente dit avoir compris sa démarche, mais d'un autre côté, il doit toujours insister pour éviter les propositions d'emploi liées à son ancien travail.** Antoine juge n'avoir jamais été réellement aidé, ni pour chercher un travail qui lui correspond, ni pour s'orienter vers un nouveau domaine d'activité.

Le souhait de changement de carrière peut aussi pousser certains à demander le RSA alors qu'ils préparent un concours ou un projet de court terme. C'est le cas de Samantha, 34 ans, qui habite à Granville avec ses parents et qui est en accompagnement socio-professionnel depuis le début de l'année 2022. Samantha est diplômée de plusieurs licences et d'un master. Quand elle avait 28 ans, elle s'est disputée avec ses parents et a décidé de quitter la Manche pour Paris, elle raconte ne pas avoir eu le choix que de prendre le premier travail qu'elle y a trouvé. Elle a ainsi occupé un poste en dessous de ses qualifications pendant 5 ans, avant de demander son licenciement. Arrivée à la fin de ses allocations chômage, elle est retournée vivre chez ses parents et a décidé de demander le RSA afin de pouvoir préparer un concours pour rentrer dans la fonction publique. Elle a raté une première fois le concours en 2022, puis l'a obtenu en 2023 : elle partira en école au mois de septembre 2023 et ne sera plus au RSA. **Pour Samantha, le RSA représentait une aide financière lui permettant de tenir pendant qu'elle préparait le concours à plein temps.** Elle explique se sentir redevable et qu'elle n'aurait pas pu réussir ce concours sans le RSA, ou si elle avait été forcée de rechercher un travail. Sa référente était compréhensible vis-à-vis de sa situation et la laissait libre de ses actes.

Il apparaît ainsi comme essentiel de bien distinguer, chez les bénéficiaires avec une expérience professionnelle qui sont arrivés à la fin de leurs droits aux allocations chômage, ceux qui souhaitent rester dans le même type d'activité qu'ils menaient avant, mais qui ont un problème spécifique qui demande adaptation, de ceux souhaitant complètement changer de type d'activité. Dans la mesure où ces derniers se retrouvent parfois au RSA justement principalement car ils ont décidé de changer de plan de carrière, il est important de bien prendre en compte ce paramètre pour identifier les besoins spécifiques entre les

allocataires de ces deux sous-catégories. **Les premiers nécessitent d'être aidés à trouver un métier dans lequel ils ont déjà une expérience conséquente, mais adapté à leurs problèmes particuliers (santé, handicap, etc.), tandis que les seconds ont plutôt besoin d'être orientés vers des formations ou aidés à aller vers une nouvelle voie.** Lorsqu'ils l'ont déjà trouvé, il se peut qu'ils n'attendent du RSA qu'un soutien financier pendant qu'ils préparent leur transition vers celle-ci.

Quelques situations où les problèmes se cumulent : quand envisager le retour à l'emploi n'est pas réaliste

Les catégories que nous avons présentées jusqu'ici permettent d'identifier certaines différences en matière de besoins et de démarches d'accompagnements ciblés pour des publics rencontrant des difficultés distinctes. Il n'est cependant **pas rare que les problèmes auxquels font souvent face les personnes au RSA (santé^R, handicap, devoir s'occuper d'enfants en étant seul) se cumulent chez un seul allocataire.**

Prenons ici les exemples de Emmanuelle, 58 ans, et de Claire, 43 ans.

Emmanuelle a 58 ans, elle habite à Granville, elle est en accompagnement socio-professionnel et est au RSA depuis 2010, elle vit avec sa maman dont elle prend soin quotidiennement^S. Emmanuelle a l'équivalent d'un baccalauréat + 5 en comptabilité et a travaillé pendant plus de 10 ans et tant que comptable. Elle a quitté ce poste par suite d'un différend dans l'entreprise dans laquelle elle évoluait et n'a pas retrouvé d'emploi après. Elle a deux enfants majeurs et handicapés qui ne vivent pas avec elle. Elle ne vit pas avec eux, mais raconte passer beaucoup de temps au quotidien à les aider par téléphone, par exemple dans les démarches de sa fille pour déposer des devoirs sur le site de la fac, non adapté à son handicap, ou pour son fils dans la vie de tous les jours. Elle a une maman âgée qui a plusieurs problèmes de santé et avec qui elle passe également une importante partie de son temps. Emmanuelle a également elle-même plusieurs problèmes de santé, qui font en partie qu'elle ne peut pas conduire et rester en position debout pendant plusieurs dizaines de minutes. **Elle pense que sa vie actuelle est déjà très difficile et chargée, et elle ne pense pas pouvoir être en état ni en disponibilité de travailler, sauf à temps partiel et assise, si cela devenait « vraiment nécessaire ».** Pour Emmanuelle, le RSA représente plus une aide

^R D'autant plus que la précarité représente très souvent un terrain propice au développement de multiples problèmes de santé.

^S Plusieurs personnes interrogées au cours de l'enquête ont témoigné s'occuper quotidiennement d'un membre de leur famille qui n'est pas ou plus autonome. Il s'agit plutôt d'une situation vécue en plus d'autres problèmes qui se cumulent, et non de la raison principale pour laquelle elles ont été amenées à demander le RSA. Les concernés par cette situation semblent mal informés à propos de l'AJPA (allocation journalière du proche aidant) et de ses conditions d'obtention, dont la compatibilité avec le statut de bénéficiaire du RSA n'apparaît pas comme claire (sur le site de la CAF, il est indiqué qu'on ne peut pas bénéficier de l'AJPA lorsque l'on est sans activité professionnelle, sauf exceptions). Cela pourrait être un point intéressant à creuser auprès des référents qui suivent des allocataires du RSA concernés, en tant que potentielle piste pour une sortie du dispositif, ou pour une aide alternative.

complémentaire qu'une allocation vis-à-vis de laquelle elle serait dans le devoir de rechercher un emploi.

Claire a 43 ans, elle vit seule avec son fils de 12 ans dans une petite commune isolée à l'ouest de la Manche, elle est en accompagnement socio-professionnel. Elle a travaillé de nuit pendant plus de 15 ans, ce qui a selon elle progressivement dégradé sa santé. Il y a deux ans, un de ses parents est décédé et la relation avec son ex-mari s'est fortement détériorée, jusqu'au divorce. Pendant cette période lui sont survenus des inflammations articulaires (elle se dit bloquée au quotidien, ne peut pas conduire à longue distance, et passe parfois ses journées allongées). Elle a été diagnostiquée comme ayant une maladie chronique. Son fils, qu'elle élève désormais seule, a également des problèmes de santé et dispose d'une auxiliaire de vie dont l'attribution a été difficile. Claire souhaite ainsi rester vivre dans sa petite commune où il n'y a aucune piste d'emploi pour elle, de surcroît avec ses soucis de santé. **Pour elle aussi, le RSA représente plutôt une aide à la survie, et non un revenu conditionné par le devoir d'aller vers l'activité.**

Lorsque les problèmes se cumulent de la sorte, les personnes, même diplômées, expérimentées et compétentes, sont en situation de détresse totale et abandonnent l'idée de retourner vers l'emploi. Cette dernière semble irréaliste, tant le cumul des difficultés les en indisposent. **Plusieurs interrogés dans cette situation^T ont évoqué avoir besoin de soutien psychologique en plus d'une assistance sociale, et souhaiteraient ainsi avoir des psychologues à disposition dans le cadre de leur accompagnement RSA.**

Quelques « jeunes » au RSA après leurs études : entre projets concrets et utopies

Parmi les bénéficiaires interrogés au cours de l'enquête, au moins trois peuvent correspondre à ce que la littérature identifiait comme des « jeunes en fin d'études ». Leurs situations sont pourtant toutes les trois différentes, de sorte qu'il **ne me paraît pas pertinent de définir ces personnes en tant que constituant une catégorie unique, rencontrant des difficultés et des besoins réellement identiques.**

Maxime a 28 ans, il habite une semaine sur deux chez ses parents prêt de Saint-Lô et l'autre semaine en collocation à Caen. Il a fait des études à l'Université, mais n'a jamais obtenu son diplôme de licence malgré plusieurs tentatives. Il a été orienté en accompagnement professionnel car il a tout de même une expérience dans le monde du travail (il travaille tous les étés en diversifiant les expériences). Maxime se présente comme un intellectuel qui souhaite faire de la politique plus tard, lorsqu'il aura plus de trente ans. Pour lui, être bénéficiaire du RSA relève d'un choix, afin de continuer de pouvoir avoir du temps libre, ou lire et écrire. Il revendique préférer vivre dans la précarité et avec très peu de budget, mais disposer de la liberté de son temps. **Maxime donne l'air d'être quelqu'un de très ambitieux et avec une très grande estime de lui-même. Il n'a pas de projet d'emploi ni**

^T La plupart des bénéficiaires se trouvant dans ce genre de situation semblent être suivis en accompagnement social et socio-professionnel.

l'intention de rechercher une activité professionnelle dans l'immédiat. Il juge son mode de vie « plus productif que la plupart de ce que font les français qui travaillent actuellement ».

Aymeric lui a 31 ans et est en accompagnement social. Ancien étudiant diplômé d'un master, il est récemment retourné vivre avec ses parents, dans la campagne à 20 minutes de route de Saint-Lô. Quand il étudiait en licence, Aymeric a été atteint d'un problème de santé qui l'empêche souvent de sortir ou de faire quoi que ce soit nécessitant déplacement, durant une ou plusieurs journées entières. Il a bénéficié d'une aide attribuée dans certains cas et sous certaines conditions aux étudiants handicapés ou gravement malades. Il admet avoir volontairement redoublé plusieurs années d'université afin de prolonger son allocation, en ayant la possibilité de passer son temps à étudier par lui-même. Cette aide a pris fin lorsqu'il a terminé son cursus d'études, et il a ainsi demandé le RSA en attendant et espérant pouvoir obtenir l'AAH. Il souhaite passer le CAPES (concours pour devenir enseignant dans le secondaire), et aimerait travailler en tant que professeur dans le privé avant, mais il craint que sa maladie l'en empêche et n'a pas encore recherché de poste dans ce secteur. Il dit se préparer au concours et écrire un livre. Aymeric parle beaucoup de politique et de la société, avec une perception très sombre et pessimiste de l'avenir. **Il préfère pour le moment rester dans cette situation et se contenter du RSA, de manière à ne pas exercer une activité qu'il trouverait dégradante** et en dessous de ses capacités.

Camille a 29 ans, elle vit depuis 2 ans dans une petite commune près de Cherbourg chez ses parents, elle a demandé le RSA il y a un an et demi, pour être suivie en accompagnement socio-professionnel. Camille a obtenu une licence en droit, puis après une pause de deux ans pendant laquelle elle a pratiqué des activités provisoires autour de Cherbourg (caissière en intérim, garde d'enfants, ménages), elle a à nouveau effectué trois ans d'études où elle a eu un master. Après ses études, elle est revenue vivre chez ses parents dans la Manche et a demandé le RSA afin de se consacrer à la préparation du concours pour exercer une profession qualifiée (qu'elle a échoué une fois). Elle raconte n'avoir rencontré qu'une seule fois sa référente qui s'est montrée compréhensive de sa situation : **le RSA pour elle est une aide temporaire afin qu'elle puisse préparer son concours.** Elle ne recherche pas d'emploi pour le moment, mais dit qu'elle reprendra une activité professionnelle et cherchera un « plan b » pour avoir un emploi qui lui plait en fonction de ses diplômes, si elle échoue à nouveau le concours. Elle passe également le permis b au moment de l'entretien, pour lequel elle est aidée financièrement par ses parents.

Au regard de la diversité des profils des jeunes en fin d'études au RSA présentés, il semble qu'il soit surtout essentiel, dans le cadre d'un accompagnement adapté, **de bien différencier les personnes qui ont un projet concret, réaliste et travaillent activement quotidiennement dessus de ceux qui n'en ont pas véritablement.** Cette idée n'est d'ailleurs pas uniquement valable pour les « jeunes » en fin d'études, mais leur est particulièrement adaptée. Des profils comme certains présentés ici paraissent en effet « à risque », susceptibles de s'enfermer dans l'inactivité sur la durée, tout en percevant le RSA.

D'autres situations plus minoritaires (artistes, bohèmes, marginaux ou repris de justice)

D'autres profils, plus minoritaires et exceptionnels, sont également apparus au cours de l'enquête. **Quelques artistes composent par exemple la population des bénéficiaires du RSA manchois.** Peintres, musiciens, ils sont comparables aux auto-entrepreneurs (et le sont généralement aussi) qui perçoivent le RSA en tant que complément de revenus, dans la mesure où ils sont déjà en activité et ne sont en quelque sorte pas soumis au « devoir » d'aller vers l'emploi. Leur situation reste tout de même quelque peu différente, du fait que les artistes savaient dès le début, avant même de s'engager pleinement dans leur vocation, qu'ils n'allaient pas pouvoir en vivre convenablement et qu'ils allaient très probablement demander le RSA. Les artistes apparaissent comme des marginaux qui ont choisi un mode de vie sobre, mais leur permettant de pratiquer l'activité qu'ils aiment, de la manière dont ils le souhaitent. **Ils n'ont généralement pas beaucoup de contacts avec leurs référents et ne sont pas ou peu sollicités par ces derniers, qui comprennent bien ce qui relève d'un choix de vie, pour lequel le RSA est revendiqué comme étant avant tout un droit.** Il semblerait pertinent d'orienter ces bénéficiaires vers le nouvel accompagnement BGE Normandie.

Nous avons également échangé avec un repris de justice, qui a accepté de participer à l'enquête avec beaucoup de méfiance et de réticence. Nous ne donnerons ici ni l'âge et le lieu d'habitation de Arnaud, qui a été condamné à de la prison avec sursis après plusieurs arrestations pour trafics de drogue. Arnaud n'a pas fait d'études et a abrégé sa scolarité au lycée sans avoir passé le baccalauréat, ce qu'il dit regretter. Il semble venir d'une famille pauvre, avec des parents séparés, une maman qui a déjà été au RSA et qui a occupé des postes précaires et instables, et un père absent depuis son enfance. Il explique avoir fait de l'intérim en tant qu'ouvrier pendant plusieurs années. Il est maintenant au RSA depuis plus de cinq ans. Il raconte avoir souvent mêlé petits trafics et RSA, ce qui lui permettait d'avoir une sécurité. Il y a quelques années, il s'est fait condamner à plusieurs années de prison avec sursis, ce qui l'a encouragé à mettre fin à toute forme de trafics. Il dit aujourd'hui essayer d'arrêter la consommation de drogue douce, mais admet toujours en prendre en quotidien, et que ça l'aide à se calmer, et que ce serait très difficile de tout arrêter d'un coup. **Il reconnaît avoir préféré rester au RSA pendant longtemps car selon lui travailler en usine ou en entreprise n'est pas rentable, cela entraîne trop de fatigue et de contraintes sans gagner suffisamment.** Les trafics lui rapportaient davantage d'argent, et le RSA semblait représenter un petit plus, garanti, légal et sûr en cas de problèmes. Il affirme aujourd'hui rechercher du travail et qu'il aimerait suivre une formation pour devenir plombier, mais que c'est compliqué de trouver quelque chose avec sa situation actuelle. **Il est assez étonnant qu'il soit en accompagnement professionnel et non social. Il est très probable qu'il y ait été orienté car il a fait la demande de RSA en exprimant une expérience professionnelle, une capacité et un souhait de trouver du travail, puis que sa situation se soit finalement avérée durable.** Il explique ne voir que très rarement sa référente, que lorsqu'il est obligé de répondre ou de venir, et « le moins possible ».

Arnaud fut la seule personne interrogée dans cette situation. En raison de la nature de l'enquête qualitative et du panel de 50 personnes interrogées, **il n'est pas évident de savoir si son profil correspond à une réalité sociale courante chez les bénéficiaires du RSA manchois, où s'il s'agit d'un cas isolé.**

Nous proposons une synthèse des résultats de cette typologie des bénéficiaires du RSA manchois au sein du tableau n°2. Il est important de noter que celui-ci reprend les grandes catégories que nous avons exposées, représentatives de beaucoup des situations des personnes interrogées, mais n'expose pas l'intégralité des cas particuliers. De même, les potentielles solutions que nous incluons dans ce tableau pourraient être favorables pour beaucoup de bénéficiaires manchois, sans pour autant couvrir l'ensemble des problèmes qu'ils rencontrent. Nous formulerons davantage de solutions pensées à partir de l'étude, dans la partie finale du rapport.

Tableau n°2 : Synthèse de la typologie des bénéficiaires du RSA manchois

Catégories principales de bénéficiaires	Femmes seules avec des enfants	Professionnels en activité	Personnes de plus de 45 ans éloignées de l'emploi	Chômeurs en fin de droit	Jeunes en fin d'études
Problèmes et difficultés	Indisponibilités aux heures pré et postsecondaires pour celles qui ont des enfants de plus de 3 ans Mobilité très réduite pour celles qui habitent dans des petites communes, transports en commun limités en fréquences de passages et en étendues	Les chiffres d'affaires d'activités auxquelles ils sont attachés sont trop bas pour pouvoir en vivre Leur allocation n'est pas conditionnée par le devoir d'aller vers un retour à l'activité Ils sont répartis au sein de plusieurs types d'accompagnement, dans lesquels les référents n'ont pas toujours les compétences adaptées à leurs besoins en suivi	Elles sont en situation de fracture numérique Elles sont très isolées socialement et sortent peu Elles n'envisagent pas de retour à l'activité après 50 ans	Ils ont quitté leur ancien travail ou ont été licenciés après avoir eu problèmes de santé, un accident ou à cause d'un handicap Certains, ayant moins de 40 ans, souhaitent complètement changer de métier	Arrivés à la fin de leurs études ou peu après celles-ci, ils ne souhaitent pas exercer un travail en dessous du niveau de vie visé Ils déclarent avoir des projets, qui sont selon les situations, plus ou moins concrets et réalistes
Besoins	Une meilleure mobilité et davantage de possibilités concernant les horaires des transports en commun Des occasions d'embauche à mi-temps	Être réunis au sein d'un accompagnement unique dans lequel ils disposent de référents compétents pour les conseiller Être conseillés dans leurs activités entrepreneuriales	Un apprentissage simplifié et adapté à l'informatique (ordinateur, courriel, smartphone) Recréer du lien social, être moins isolées	Une aide à la recherche d'emploi, bien adaptée à leurs problèmes de santé ou à leurs souhaits de changement de métier	Être mieux accompagnés dans la gestion de leurs projets, en étant plus incités au retour à l'activité quand ils sont trop vagues
Potentielles solutions	Aménager des passages supplémentaires en mi-journées pour les transports desservant les zones isolées	Rassembler les professionnels en activité au sein d'un accompagnement unique avec des référents compétents pour les suivre	Mettre en place un plan de lutte contre la fracture numérique adapté au public	Orienter vers des métiers adaptables aux handicaps ou vers des formations adéquates	Inciter davantage à aller vers l'activité lorsque les projets sont vagues

Pas de différences notoires entre les nouveaux bénéficiaires et ceux dans le dispositif depuis plus de 24 mois

Nous évoquions précédemment le fait que le Département de la Manche avait émis le souhait de comprendre qui sont les nouveaux allocataires du RSA, et en quoi se différencient-ils de ceux inscrits dans le dispositif depuis plus de 24 mois. Malgré notre répartition mesurée des personnes interrogées selon leur ancienneté, nous n'avons pas observé de différences notoires, mis à part qu'il est logiquement plus fréquent que les personnes de plus de 45 ans éloignées de l'emploi soient des bénéficiaires de plus de 24 mois. De même, **il peut être identifié comme une faille le fait que certains soient en accompagnement professionnel alors qu'ils sont au RSA depuis plus de 5 ans** (ou encore plus). Sinon, **il n'y a pas l'air d'avoir de changements de population majeurs en fonction de l'ancienneté**. Les différences et similitudes entre les allocataires apparaissent bien plus clairement au sein des groupes ici exposés, que selon l'ancienneté. Toutefois, il est aussi possible que cette non-observation de différences conséquentes soit liée à la nature de l'enquête qualitative menée, mais que des distinctions pourraient mieux apparaître lors d'une enquête quantitative par questionnaire, avec un échantillon plus conséquent en nombre.

2.2.2 La fracture numérique est une situation courante chez les plus de 50 ans

Le fait de ne pas avoir d'adresse courriel, de ne pas savoir se servir d'un navigateur internet, ni d'un ordinateur ou mal d'un téléphone portable moderne ne concerne pas seulement les « plus éloignés de l'emploi », mais plus généralement la plupart des bénéficiaires de plus 50 ans interrogés au cours de l'enquête. Pour plusieurs profils que nous avons classés comme des chômeurs arrivés à la fin de leurs droits à l'allocation chômage, ayant une expérience conséquente dans un ou plusieurs domaines, la fracture numérique est un véritable frein pour la recherche d'emploi.

Nous avons déjà présenté Michel, 52 ans, suivi en accompagnement professionnel et qui a quitté son ancien travail de livreur en entreprise à cause de moqueries répétées de ses collègues à propos d'un handicap. Michel dit rechercher quotidiennement et activement du travail, sans être aidé par sa référente. Il vit dans la campagne et a une voiture, mais il explique que le fait d'être au RSA limite grandement sa mobilité, du fait que l'essence coûte trop cher. Michel consulte régulièrement les annonces dans la presse papier locale, et lorsqu'il voit une offre qui l'intéresse, il se déplace et va déposer son CV, en essayant de rencontrer et de parler avec les employeurs. D'après lui, cette façon de faire est la plus efficace, « c'est la méthode à l'ancienne, se bouger et aller chercher du travail sur place, [...] à chaque fois que j'ai eu du travail c'est comme ça que je l'ai trouvé, il n'y a que comme ça que ça marche ». Il admet cependant qu'il n'a pas le choix, car il ne sait pas utiliser un ordinateur (tout en disant qu'il n'aime pas ça). Il a un téléphone portable que fait le « minimum », et c'est « très bien comme ça ». À la fin de l'entretien, lorsque je lui

demandais s'il avait des idées à propos de comment on pourrait améliorer son accompagnement en tant que personne eu RSA, **Michel a avoué qu'il aimerait être aidé pour apprendre à se servir d'un ordinateur et d'internet, et que ça pourrait grandement lui faciliter la vie pour rechercher un emploi, que ça serait moins coûteux...** Pourtant, Michel n'a jamais participé à des activités proposées par sa structure d'accompagnement, qu'il juge « complètement inutiles ». Il ne s'est pas non plus renseigné à propos de s'il existe des ateliers d'apprentissage à l'informatique.

Être aidé à apprendre l'informatique de manière simplifiée et afin de pouvoir effectuer ses démarches soi-même est en effet un souhait fréquent chez les plus de 50 ans. C'est par exemple également le cas de Dominique, âgée de 52 ans, suivie en accompagnement social, vivant seule à Sourdeval et ayant deux enfants, dont un de 29 ans qui est lui aussi au RSA et un autre de 14 ans. Son assistante sociale l'aide énormément dans ses démarches, elle s'occupe à sa place de toutes les tâches à effectuer sur ordinateur et sur internet, ce qu'elle ne sait pas faire du tout. **Elle souhaiterait pouvoir le faire elle-même, et pense que ce serait bien qu'elle puisse prendre des cours d'informatique qui vont à l'essentiel, qui ne sont « pas trop compliqués » pour elle.** Elle aimerait que ce soit sa structure d'accompagnement qui vienne directement lui proposer de suivre une formation à l'informatique. D'autres profils sont dans des situations très semblables, **tel qu'il est courant que les assistantes sociales fassent toutes les démarches en ligne à la place des allocataires.** Ce constat a également été appuyé par une référente en accompagnant social lors du workshop s'étant déroulé le 14/06/2023 dans le cadre de l'étude, qui expliquait y passer beaucoup de temps, alors que ce dernier pourrait être utilisé à meilleures efficacités.

Il relève selon nous d'une priorité pour le Département de la Manche que de lutter contre la fracture numérique auprès des bénéficiaires du RSA les plus âgés, aussi bien pour améliorer leur autonomie et réduire leur dépendance à l'égard des accompagnants, que pour faciliter leur recherche d'emploi. Cela contribuerait également à optimiser l'activité des référents.

2.2.3 Des accompagnements irréguliers et inégaux, un besoin de plus de « social » en accompagnement professionnel et de plus de « professionnel » en social

Des accompagnements irréguliers et inégaux parfois expliqués par des manques de moyens ou d'engagement

Les accompagnements des allocataires du RSA apparaissent comme irréguliers et inégaux dans la mesure où, bien que certains en soient satisfaits ou très satisfaits, beaucoup d'interrogés ont déclaré être insatisfaits, et quelques fois très mécontents de leur suivi et de la relation qu'ils ont avec leur référent. Malgré le fait que les personnes suivies en accompagnement professionnel aient l'air d'être davantage frustrées par les modalités de leur suivi, il arrive également que certaines accompagnées en social et socio-professionnel expriment une frustration importante. **Il reste difficile de comprendre quelles sont les**

caractéristiques communes de ces insatisfactions, tant ces dernières semblent aléatoires tant elles sont surtout liées aux différents engagements respectifs des référents, mais aussi selon les moyens dont ils disposent.

Prenons ici pour exemple le récit de Inès, 34 ans, maman seule de deux enfants habitant à Sourdeval et suivie par le CMS du Mortainais (accompagnement social), au RSA depuis 2019. Inès estime avoir été très mal accompagnée durant la majorité de son parcours RSA. Pendant les trois premières années, elle raconte avoir eu une assistante sociale via la CAF, avec qui il était très compliqué d'avoir un rendez-vous, et qui ne s'occupait pas du tout d'elle. Elle a maintenant une autre assistante sociale avec le CMS, mais elle juge toujours qu'elle est très mal suivie. **Selon elle, l'accompagnement dont elle dispose peut-être « bien quand on veut rester dans l'assistanat », mais « pour une personne qui veut s'en sortir et trouver rapidement une solution, c'est très difficile ».** Elle estime n'avoir pas du tout été aidée dans sa recherche d'emploi. **Lorsqu'elle contacte son assistante sociale, elle doit toujours attendre de longs délais pour avoir un rendez-vous.** Elle racontait qu'on lui a une fois proposé de participer à un atelier en groupe, puis qu'elle n'a ensuite plus eu de nouvelles malgré sa réponse positive et motivée. **Elle ne condamne pas l'assistance sociale en question, mais pense que la structure par laquelle elle est suivie manque terriblement de moyens : une seule assistante a beaucoup trop d'allocataires à s'occuper.** Elle pense aussi qu'il y a un manque de psychologues, alors que la situation familiale des femmes seules avec enfant au RSA en nécessite.

D'autres personnes interrogées qui sont suivies en accompagnements social et socio-professionnel se sont plaintes ne pas du tout être aidées dans leur recherche d'emploi. Il s'agit toutefois d'une petite minorité, notamment quand la communication est peu présente entre un bénéficiaire et son référent, et lorsque certains ont surmonté par eux-mêmes ce qui constituait initialement des freins importants pour le retour à l'activité.

Quelques cas exceptionnels témoignent parfois d'une absence quasi totale de suivi. Emmanuelle, 58 ans, au RSA depuis 2010 et suivie en accompagnement socio-professionnel, racontait ne jamais avoir eu de référente, et en avoir rencontré une pour la première fois afin de faire un bilan, en 2023, deux mois avant l'entretien.

Les allocataires qui sont le plus satisfaits de leur accompagnement sont généralement ceux qui déclarent être très fréquemment sollicités par leurs référents, même quand ils ne sont pas activement à la recherche d'un emploi. Recevoir régulièrement un appel ou une demande de rendez-vous afin de faire un point et être à l'écoute de ses besoins sont les marqueurs d'un accompagnement de qualité pour les bénéficiaires. Cela peut sembler aller de soi, mais on pourrait également s'attendre à ce que des personnes au RSA qui ne recherchent pas à retourner vers l'emploi ne souhaitent pas être trop sollicitées par leurs référents : ce qui n'est pas être le cas d'après cette enquête.

Lors du workshop portant sur l'avancée de l'étude s'étant tenu le 14/06/2023, **une professionnelle de l'accompagnement social racontait suivre à elle seule environ 120 allocataires, et qu'il était ainsi extrêmement difficile d'être là pour tout le monde et surtout de relancer régulièrement des personnes qui ne vont pas donner de nouvelles par**

elles-mêmes. Elle expliquait qu'il serait préférable, pour une meilleure efficacité et qualité de son accompagnement, de suivre moins de personnes, en pouvant leur accorder davantage de temps et d'attention. Là encore, le problème semble plutôt être lié à une question de moyens. Cela reste cependant délicat à gérer et considérer, dans le sens où une augmentation des moyens et des accompagnements ne signifieraient pas forcément un plus grand taux de retour à l'emploi, bien que ça améliorerait sûrement et nettement la qualité des accompagnements.

Des accompagnements professionnels qui manquent de social (dans l'aide aux démarches administratives)

Un autre constat, qui a aussi bien été fait sur le terrain au cours des entretiens que discuté lors des différents workshops organisés avec la présence de plusieurs professionnels accompagnants, est qu'**une des principales limites dans le système d'accompagnement actuel des personnes au RSA est le manque ou l'absence de « social » au sein des accompagnements professionnels.** Ce sont en effet « les plus proches de l'emploi » qui sont orientés vers les structures d'accompagnement professionnel, ceux qui ne présentent pas de contraintes ou de freins majeurs pour un retour à l'activité proche dans le temps. **Il en demeure qu'être au RSA signifie inévitablement se retrouver dans une précarité très accrue, et entraîne quasiment toujours à rencontrer rapidement des problèmes d'ordre « sociaux »** (notamment relatifs au logement, à une gestion problématique de son budget qui conduit à des factures impayées ou impayables, etc.).

Le manque d'assistance sociale et d'aide aux démarches administratives au sein des accompagnements professionnels (particulièrement à Pôle Emploi) apparaît ainsi comme une lacune, pouvant même désavantager certains bénéficiaires suivis en professionnel par rapport à d'autres en social ou en socio-professionnel. Cela se traduit surtout par **le fait de devoir se débrouiller seul dans ses démarches administratives**, dont le temps passé et les contraintes liées à certaines situations rentrent parfois en concurrence avec la recherche d'emploi.

Jérôme, 54 ans, bénéficiaire particulièrement autonome et qualifié dans son domaine, au RSA depuis mi-2022 à la suite d'un accident qui l'a partiellement handicapé, racontait ses difficultés dans le parcours administratif pour l'obtention d'un logement social (qu'il n'avait toujours pas réussi à avoir au moment de l'entretien). L'administration lui demandait des documents anciens qu'il peinait à retrouver après plusieurs déménagements, et dont il était certain qu'elle pouvait disposer par elle-même. **Selon lui, être au RSA sans avoir d'assistance sociale pour de l'aide administrative, c'est quotidiennement « jongler » entre la survie, rechercher un travail, et les multiples pressions administratives qui rendent encore plus difficiles les deux premiers.** À défaut de ne pas avoir d'assistant social attribué lorsque l'on est par exemple suivi par Pôle Emploi, Jérôme aimerait que les bénéficiaires du RSA connaissent un traitement de l'administration un peu plus soulageant, ou moins contraignant.

Nous noterons que les profils interrogés qui correspondent à la situation décrite ici sont « proches de l'emploi » (et n'ont pas de freins majeurs apparents au retour à l'emploi, contrairement à la plupart des bénéficiaires suivis en accompagnement socio-professionnel).

D'une manière générale, sur 50 personnes interrogées, ce sont celles suivies en accompagnement professionnel qui sont les moins satisfaites de leur référent et de leur accompagnement^U. Du fait qu'ils ne sont pas ou très peu aidés socialement, et qu'en plus certains déclarent ne pas non plus être assistés dans la recherche d'un emploi, des allocataires en accompagnement professionnel se sentent complètement seuls, « lâchés dans la nature » dans une précarité dans laquelle il est très difficile de s'en sortir.

2.2.4 Des zones rurales et petites communes mal couvertes par les transports en commun rendent le retour à l'emploi difficile

Pas uniquement les femmes seules avec des enfants, comme nous l'exposions précédemment, mais aussi d'autres bénéficiaires du RSA n'habitant pas les plus grandes villes du département ont évoqué le fait que le territoire est mal, voire parfois très mal couvert par les transports en commun, et que ceci affecte largement les possibilités de retour à l'emploi. Cette situation fut décrite par des allocataires habitant des petites communes au sein des quatre arrondissements de la Manche. **Quelques bus et trains semblent se rendre dans la plupart des zones du département, mais leurs nombres de passages au cours de la journée sont trop limités pour un usage quotidien et permettant de se rendre sur un lieu de travail et rentrer chez soi à des heures précises.** Sans savoir si le département a la possibilité ou non d'investir dans des aménagements à ce propos (afin de multiplier les horaires de passages des bus ou élargir les zones qu'ils couvrent), nous rapportons cette information dans la mesure où **elle représente une des difficultés les plus importantes pour les bénéficiaires du RSA manchois**, concernant tous ceux qui habitent en campagne et même parfois dans des petites ou moyennes villes.

Même les quelques allocataires qui possèdent une voiture restent très limités dans leurs déplacements, notamment en raison de la hausse du coût de l'essence et du revenu RSA jugé trop bas pour un usage régulier. Christine, 51 ans, au RSA depuis 2012 en accompagnement professionnel et habitant la campagne à 10 minutes de Saint-James en voiture, fut la seule interrogée à s'être engagée dans la proposition de covoiturages entre allocataires du RSA habitant les alentours. Elle demeure cependant une exception, aussi car elle se dit très sociable et va « naturellement » à la rencontre des gens autour de chez elle, alors que la plupart des personnes au RSA ont tendance à s'isoler et se renfermer sur eux-mêmes. Christine est suivie par l'agence Pôle Emploi d'Avranches, ce qui représente entre 20 et 30 minutes de trajet en voiture depuis son domicile. Les co-voiturages qu'elle propose se limitent à un petit réseau d'entre-aide pour se rendre à Avranches, mais deviendraient très vite impossibles à mettre en place dans le cadre d'un retour vers l'emploi. **Favoriser et**

^U Et spécifiquement ceux qui sont suivis par Pôle Emploi.

encourager les co-voiturages peut cependant être une mesure intéressante vis-à-vis des personnes habitant des lieux isolés, également car cela est créateur de liens sociaux et permet ainsi de lutter partiellement contre l'isolement.

2.2.5 La participation à des ateliers est souvent jugée inutile sur le fond, mais aide à lutter contre l'isolement et à recréer du lien social

Les ateliers collectifs, que nous évoquions dans notre étude de la littérature et qui sont régulièrement proposés et mis en place par les différentes structures d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, ont été abordés au cours des entretiens, en demandant aux interrogés de raconter leurs expériences et de donner leur avis sur ce sujet. Environ trois quarts des personnes interrogées ont déjà participé au moins à un atelier de ce type (le plus souvent portant sur « comment rédiger et mettre à jour un CV ? » ; « vaincre sa timidité et bien parler à un entretien d'embauche », etc.).

Il en ressort un regard général très critique sur le fond de ces ateliers, qui la plupart du temps sont jugés inutiles par rapport aux thématiques qu'ils abordent. Plusieurs sont même allés jusqu'à décrire ces ateliers comme des « fraudes » ou des « arnaques », en questionnant les qualifications et la légitimité de ceux qui les animent et sont censés dispenser des compétences et un savoir-faire, en se demandant « d'où viennent les subventions qui les financent ? » et « comment sont-ils sélectionnés pour animer ces activités ? ».

Critiqués et jugés inutiles le fond de ce qu'ils proposent, les expériences de participation à des ateliers ne sont pour autant pas si négatives. Surtout chez les personnes de plus de 40 ans et isolées, **les ateliers de groupes sont l'occasion de faire des rencontres, de « sortir un peu de chez soi et de voir des gens », ou encore de se « remettre dans le bain » du monde du travail.**

D'après une référente en accompagnement social interrogée au cours de l'enquête, ces ateliers sont très positifs en ce sens : *« on arrive à remotiver des personnes et à faire bouger les choses beaucoup plus facilement grâce à des ateliers en groupes qu'individuellement [...], ça créé des dynamiques de groupes où les gens s'expriment et peuvent même reprendre confiance en eux »*. **Les récits d'expérience positive générale des bénéficiaires par rapport à cette « dynamique de groupe », bien que laissant indifférents certains, couplée à l'expérience de cette référente en accompagnement social, permettent de penser que ces ateliers demeurent bénéfiques aux allocataires, malgré leur sensation d'inutilité concernant le contenu qui y est abordé.**

Quelques interrogés ont évoqué une certaine frustration ne pas avoir pu participer à certains ateliers malgré leurs demandes, en expliquant qu'ils restent trop rares et que trop peu de moyens y sont consacrés dans leur structure d'accompagnement.

Une immersion au sein de quelques-uns de ces ateliers et de leur organisation aurait été très intéressante pour en savoir davantage dans le cadre de cette étude. Nous n'avons

malheureusement pas jugé avoir les ressources pour s’y adonner dans le temps imparti, en devant se focaliser sur la priorité de l’enquête par entretiens auprès des bénéficiaires.

2.2.6 Aller davantage vers les bénéficiaires, tout en différenciant ceux qui ont véritablement un projet ou une activité de ceux qui n’en ont pas dans la gestion des accompagnements

D’après les échanges que nous avons pu avoir avec des professionnels accompagnants, aussi bien dans le cadre des entretiens menés que des workshops organisés par le Département de la Manche, **les personnes au RSA qui ont un véritable projet, concret, réaliste et pour lequel ils travaillent quotidiennement pour sa mise en œuvre prochaine constituent une infime minorité par rapport à la totalité des bénéficiaires.** Nous en avons tout de même rencontré, à l’image de Samantha dont nous avons décrit la situation précédemment, qui a demandé le RSA afin de préparer un concours pour entrer dans la fonction publique et l’a obtenu lors de sa deuxième tentative. Il reste cependant délicat de distinguer ceux qui ont vraiment projet concret de ceux qui racontent en avoir un, potentiellement pour être « laissés tranquilles » par leurs référents.

Il n’est évidemment pas notre rôle de porter des jugements de valeur sur les projets des personnes interrogées, ni de déterminer qui a un projet réaliste ou irréalisable, mais nous proposons toutefois **d’alerter à propos de l’existence de contextes où quelques bénéficiaires décrivent des projets très ambitieux, en décalage avec leur niveau de vie précaire et leurs problèmes quotidiens.**

Cela semble par exemple être le cas pour Jeremy. Jeremy a 33 ans, il vit avec un de ses parents dans une petite commune au bord de la mer dans l’ouest de la Manche, il est en accompagnement professionnel. Le profil de Jeremy ressemble un peu à ceux de la catégorie des « jeunes en fin d’études » que nous décrivions précédemment. Il a fait des études pour pratiquer un métier spécifique^V et a travaillé à l’étranger pendant trois ans, en habitant à côté de la frontière en France. Il dit avoir très bien gagné sa vie durant ces années. Il s’est cependant fait licencier à la suite d’un différend, et n’ayant pas retrouvé d’emploi dans cette zone, il est revenu temporairement s’installer dans la Manche. Il a d’abord fait des petits boulots en dessous de ses qualifications spécialisées, puis a arrêté pour se mettre au chômage et chercher une nouvelle formation. Pendant qu’il était au chômage, il s’est inscrit dans une formation diplômante, mais n’est pas allé jusqu’au bout de l’apprentissage, qu’il a jugé très décevant. Il raconte avoir eu des problèmes avec les impôts, ainsi qu’une importante perte d’argent et la contraction d’une dette. Il a dû vendre sa voiture et s’est assez vite retrouvé dans la précarité et l’isolement. Il a demandé le RSA, le temps de travailler sur une idée d’entreprise. Il est maintenant au RSA depuis presque plus de deux ans, et n’arrive pas à faire avancer son projet qui lui requiert une levée de fonds très conséquente. Jeremy a beaucoup d’ambition et semble très qualifié dans son domaine, il a un avis développé, tranché et précis sur beaucoup de sujets à propos desquels il parle longuement (par exemple de politique, en expliquant que la France ne donne pas sa chance

^V Que nous ne dévoilerons pas, afin de ne pas risquer de lever l’anonymat de cette personne.

aux jeunes qui sont ambitieux et partent de rien). Depuis qu'il est au RSA, Jeremy a eu quelques problèmes de santé. Il ne voit presque personne et ne sort que très peu de chez lui. Jeremy explique éviter tout contact avec sa référente Pôle Emploi.

Il paraît en fait particulièrement délicat d'accompagner ce type de profil, dans la mesure où, malgré le fait qu'il doit être très qualifié dans son domaine, l'ambition de Jeremy peut aussi se retourner contre lui et devenir, à terme, un frein pour se sortir de cette situation dans laquelle il a plutôt l'air de demeurer.

Toujours lors des workshops qui se sont déroulés pendant l'étude, **ce qui s'apparente à un consensus entre les différents professionnels participants a pris forme : il faut, de manière générale, aller davantage vers les bénéficiaires pour les solliciter, les inciter à rechercher des solutions à leurs problèmes (tout en les y aidant), et à retourner vers l'activité.** Il est ainsi nécessaire de bien évaluer les récits de projets racontés par les allocataires, afin d'empêcher que certains soient à terme laissés pour compte, à s'isoler et s'enfermer dans une précarité sans issue.

Aller vers les bénéficiaires n'est pas qu'une question de volonté pour les accompagnants, mais aussi et surtout de moyens. De sorte que vouloir solliciter plus n'est pas suffisant pour réellement pouvoir le faire lorsque l'on doit suivre plus de 100 personnes pour un seul référent... **C'est en ce sens que plusieurs professionnels interrogés aimeraient pouvoir exercer des accompagnements réduits en quantité d'allocataires, mais plus qualitatifs.**

2.2.7 Un manque de fluidité dans la circulation et pour la réorientation des bénéficiaires parmi les types d'accompagnement

Il s'agit d'un point sur lequel nous souhaitons attirer l'attention du Département de la Manche, et d'un constat que nous avons pu faire de manière générale durant l'étude, et non uniquement grâce aux entretiens effectués avec les allocataires.

Il apparaît en effet qu'il y a un certain manque de fluidité et de circulation des bénéficiaires entre les différents types et les structures d'accompagnement. Ce phénomène était d'ailleurs mis en lumière dans notre analyse de la littérature scientifique et grise, décrit comme une importante limite des dispositifs actuels de suivi des personnes au RSA en France. Dans le Département de la Manche, **nous nous sommes étonnés du fait qu'il soit possible d'être au RSA depuis plus de 10 ans, tout en étant suivi en accompagnement professionnel** (le plus souvent par des antennes de Pôle Emploi). Ce type de cas de figure est problématique, car le suivi professionnel a initialement été prévu pour accompagner vers la sortie du RSA des « proches de l'emploi », qui n'ont pas de difficultés majeures pour un retour à l'activité. En effet, comme nous l'avons exposé dans notre analyse de la littérature, **le fait même d'être au RSA est vecteur de précarité, d'isolement, et parfois même de marginalisation et de problèmes de santé.** Il est ainsi courant de rentrer au RSA en étant « proche de l'emploi » ou « sans freins majeurs pour un retour vers l'activité », mais de progressivement s'en éloigner et rencontrer une accumulation de nouvelles contraintes.

D'après les échanges que nous avons pu avoir avec plusieurs référents évoluant au sein de diverses structures et de tout type d'accompagnement, **les réorientations des bénéficiaires, de l'accompagnement professionnel vers le social ou socio-professionnel, et du socio-professionnel au social, sont censées, en théories, être mises en place au bout d'un an si l'on évalue qu'un individu ne fait rien pour aller vers l'emploi, ou bien si les freins qu'il rencontre ne peuvent pas être levés.** Une limite de ce genre de mesure est cependant que **ces décisions relèvent entièrement des jugements individuels des référents, dont la sensibilité et les points de vue peuvent largement varier.**

Il semble ainsi qu'une meilleure circulation des bénéficiaires entre les différents types d'accompagnement puisse largement contribuer à une amélioration du dispositif actuel, en veillant à ce que l'accompagnement fourni ne soit pas en décalage par rapport à leurs problèmes. Ceci pourrait être organisé dans un premier temps par un encouragement à davantage de réorientations auprès des référents, puis, à terme, par la potentielle **mise en place d'un système d'évaluation trimestrielle ou annuelle, ou de bilan obligatoire, à propos de la situation de chaque allocataire, afin d'en étudier régulièrement les potentiels besoins de changement d'accompagnement.**

2.2.8 Des bénéficiaires du RSA peu ou pas protégés et mal informés dans le cadre de stages : une situation problématique

Nous nous baserons ici sur le récit de Antoine^W, 29 ans, au RSA depuis la fin de l'année 2021, nous avons déjà présenté le profil comme un ancien chômeur ayant perdu ses droits à l'allocation chômage, et souhaitant complètement changer de voie professionnelle.

Antoine a beaucoup insisté sur ses très mauvaises expériences en tant que stagiaire. Il racontait avoir fait un stage d'une semaine à temps plein dans un magasin de vente d'articles de sport, pour lequel l'employeur lui avait fait une promesse d'embauche en CDI à terme du stage. Il explique avoir eu un bilan très positif et très élogieux, mais malgré ça il n'a pas été embauché, l'employeur lui ayant finalement affirmé « qu'il n'y a pas de place en ce moment ». Il n'a pas été rémunéré pour ces journées de travail et est très déçu et fâché de cette expérience, qui lui a coûté du temps et de l'énergie (recherche, candidature, négociation pour le stage avec promesse d'emploi, journées de travail...), pour que ça ne lui apporte strictement rien. **Selon lui, les bénéficiaires du RSA devraient être beaucoup mieux protégés lorsqu'ils font un stage. Il raconte qu'il n'est pas le seul à avoir vécu cette situation, et qu'il est courant que des employeurs profitent de la détresse des personnes au RSA pour leur proposer des stages avec promesse d'embauche, sans suite.**

Il explique que la vie est déjà très difficile, vivre avec 500 euros par mois et chercher quotidiennement des opportunités d'emploi pour finalement connaître ce genre d'expérience est très décourageant. On lui a aussi offert la possibilité d'un CDD de deux

^W Antoine fut le seul bénéficiaire interrogé à avoir décrit cette situation. Toutefois, au regard de son insistance à propos de ce problème (l'entretien fut quasiment consacré à ce sujet) et de l'importance de l'ampleur que nous semble révéler son récit, nous avons jugé pertinent de l'inclure dans les résultats de l'enquête.

semaines à l'issue d'une autre semaine de stage non rémunéré. Être au RSA relève d'une survie au quotidien, qui ne laisse généralement pas place aux projections sur le long terme. Autrement dit, « l'expérience » vantée et prétendue gagnée via ce type de stage n'a aucune valeur aux yeux des personnes concernées.

Il en reste que l'employeur a juridiquement tout à fait le droit de proposer un stage non payé, sans embauche à son issue, et qu'il n'est pas possible que l'on puisse adapter ou contourner la juridiction spécifiquement pour les allocataires du RSA. De manière plus réaliste, **il conviendrait de mieux informer et accompagner les bénéficiaires dans le cadre de ce genre de démarches, ainsi que de leur fournir un soutien dans la lecture et dans la compréhension des contrats qu'ils signent**, en évaluant bien les potentiels risques et les possibles conséquences.

2.3 Synthèse des entretiens passés avec des professionnelles accompagnantes

Nous reprendrons ici les principaux résultats, que nous avons jugés pertinents à exposer dans le cadre de l'enquête, issus des entretiens complémentaires avec les professionnelles référentes. Nous noterons que beaucoup d'informations que nous avons déjà présentées ont également été évoquées par ces dernières, sur lesquelles nous ne reviendrons pas (à l'instar du fait que les femmes seules avec des enfants ont des problèmes de mobilités, dont la faible couverture des transports en commun dans les campagnes et petites communes qui limite les possibilités de retour à l'emploi à mi-temps).

2.3.1 La qualité de l'accompagnement n'est pas mesurable selon des chiffres comparant les entrées et les sorties à vis-à-vis du dispositif

Tout d'abord, nous notons un important décalage entre la pertinence des données chiffrées à propos des accompagnements, et la réalité du terrain : particulièrement en suivi social. En effet, d'après le rapport de la Cours des comptes et des Chambres régionales & territoriales des comptes⁹ mentionné précédemment, les accompagnements des bénéficiaires du RSA, surtout en social, sont jugés comme « très défaillants » du fait que peu d'actions concrètes soient mises en place, ainsi qu'à cause d'un très faible retour à l'emploi en termes de chiffres. **Il semble aussi y avoir une idée reçue selon laquelle les référents en accompagnement social ne font pas grand-chose pour que les allocataires puissent sortir du dispositif.** D'après la professionnelle de l'accompagnement social interrogée, **ces discours sont complètement hors-sol**, et témoignent d'une mauvaise connaissance de la réalité du terrain.

Particulièrement en accompagnement social, **la qualité du suivi des personnes au RSA ne peut pas être déterminée à partir de chiffres ou des calculs des taux d'entrée et de sortie**

du RSA. Certaines sont bien trop éloignées de l'emploi, voire trop isolées ou marginales, pour envisager rationnellement qu'elles puissent s'insérer socialement et trouver un travail prochainement. L'accompagnement social se fait par étapes très progressives et de manière douce, afin de tenter de motiver des individus parfois à faire des premiers pas pour s'écarter de la marginalisation ou de l'isolement. D'après la professionnelle interrogée, **contraindre les bénéficiaires suivis en accompagnement social, ou leur mettre une pression contre leur gré, ne sert strictement à rien et peut même s'avérer contre-productif.** Il s'agit dans un premier temps de remotiver des individus avec des parcours de vie difficiles et quelquefois chaotiques, sans quoi « on ne peut rien faire s'ils n'ont pas un minimum envie de progresser ». Toujours d'après la même professionnelle, forcer ou contraindre certains peut être dangereux, menant à une relation conflictuelle qui n'aboutira à rien de fructueux, et potentiellement à de la violence.

Cela peut à priori paraître quelque peu contradictoire avec le fait que la plupart des allocataires interrogés qui ne sont pas satisfaits de leur accompagnement aimeraient être davantage sollicités, voire « poussés ». En fait, il semble qu'aussi bien les bénéficiaires que les référents souhaiteraient avoir la possibilité d'avoir des suivis plus qualitatifs, avec davantage de sollicitations, ce qui impliquerait de meilleurs moyens^x (notamment la possibilité d'avoir moins de personnes à suivre par accompagnant).

2.3.2 Un besoin de psychologues auprès des référents dans la prise en charge des bénéficiaires, surtout en accompagnement social, mais aussi en socio-professionnel

Bien que le souhait d'avoir la possibilité de consulter un psychologue dans le cadre du RSA ait été exprimé par plusieurs femmes seules avec des enfants suivies en accompagnement socio-professionnel, c'est surtout la référente du volet social interrogée qui a insisté sur ce point. Selon elle, **il serait en effet très utile de pouvoir recruter^y au moins un psychologue qui travaillerait sur place avec les accompagnants, que les gens pourraient aller consulter directement après ou avant les rendez-vous,** dans la foulée. C'est quelque chose qui manque et dont beaucoup d'allocataires en accompagnement social ont besoin. Ces derniers ont en effet souvent une très faible estime de soi, jusqu'au point de ne pas faire attention à leur santé ou de ne pas se soigner, ainsi que des problèmes de santé mentale. **La gestion des problèmes psychologiques de certains bénéficiaires dépasse parfois la cadre des compétences sociales des référentes, pour qui l'aide de psychologues s'avérerait complémentaire.**

^x Nous ne savons pas, dans le cadre de l'étude, s'il s'agit d'une possibilité envisageable ou d'une utopie irréalisable : nous ne faisons que mettre en lumière un souhait très régulièrement revenu dans le discours des personnes interrogées, bénéficiaires comme référents.

^y Le cas actuel concernait le Centre Médico-Social d'Avranches, bien qu'il soit très probable que les mêmes besoins soient présents dans toutes les structures chargées d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA manchois.

2.3.3 Développer les ateliers collectifs et étendre leurs zones d'organisation

Le métier de référent RSA se concentre surtout vers les suivis individualisés, qui sont bien sûr indispensables. **Il serait cependant aussi très efficace et intéressant de mettre davantage l'accent sur des accompagnements en groupes, ce qui est possible par l'organisation de plus d'ateliers collectifs.** Selon la référente en suivi social interrogée, **tous les ateliers ou les activités en groupes qu'elle a pu proposer à ses allocataires leur ont été très bénéfiques, justement par les dynamiques collectives qu'ils instaurent, le partage, la socialisation, le fait de se sentir utile aux autres, de mettre en valeur ses compétences** (elle racontait notamment l'expérience très positive d'un atelier de cuisine régulièrement organisé, qui aide beaucoup de bénéficiaires à reprendre confiance en eux et se resocialiser).

Il serait également pertinent d'avoir quelques moyens supplémentaires alloués, par exemple des mini-bus (idée exprimée par la référente interrogée), pour aller davantage à la rencontre des bénéficiaires éloignés géographiquement des grandes villes et proposer des activités de groupes dans des zones reculées. Il s'agit cependant de projets dont la mise en place nécessiterait encore du budget, et qui sont peut-être secondaires en termes de priorité (en comparaison avec le besoin de plus de référents et de moins d'allocataires suivis par un seul accompagnant, de lutter contre la fracture numérique, d'améliorer la fluidité de circulation des bénéficiaires au sein des accompagnements, ou encore avec le besoin de psychologues sur place).

2.3.4 La fracture numérique des bénéficiaires est parfois un réel problème pour les référents

Bien que nous ayons déjà développé ce point, nous en appuierons ici l'importance en rapportant le fait que ce problème a été évoqué par toutes les professionnelles interrogées, ainsi que lors de plusieurs Workshops organisés dans le cadre de l'étude. Il est en effet très courant que des allocataires ne répondent pas mettent trop de temps à répondre aux messages qui leur sont envoyés. **Il ne s'agit pas (que) de mauvaise volonté, mais c'est aussi dû à une très faible connaissance et maîtrise de l'informatique** (pour les plus de 50 ans), **et dans certains cas plus isolés d'économies faites sur le coût du forfait de connexion internet mobile.**

Deux bénéficiaires interrogés qui ont un téléphone portable ont en effet témoigné qu'ils leur arrivent occasionnellement de ne pas renouveler leur forfait mobile pour un mois, afin de réaliser des économies (et pouvoir payer d'autres factures).

Ces problèmes se posent comme des freins majeurs à la qualité et à l'efficacité du travail des référents, et méritent que des actions soient déployées à l'échelle du département pour lutter contre la fracture numérique.

Recommandations au Département de la Manche, pensées à partir des résultats de l'étude

Voici neuf recommandations, pensées à partir des résultats l'étude, en nous basant sur l'association entre notre analyse de littérature sociologique portant sur les bénéficiaires du RSA et l'enquête que nous avons menée dans le Département de la Manche. Ces recommandations reprennent les principaux résultats que nous avons exposés, en tentant de leur donner une portée pratique. Certaines pourront sembler irréalistes et inadaptées aux moyens dont dispose le département. Nous les évoquerons tout de même, car elles résultent des différents témoignages recueillis sur le terrain, ainsi que de notre analyse des problèmes et des besoins des allocataires et des référents.

- 1) **Conserver les structures et dispositifs d'accompagnements en vigueur, mais s'assurer d'une meilleure fluidité de circulation au sein des ceux-ci.** Hormis certaines critiques et suggestions à l'égard des dispositifs d'accompagnement actuellement en place (que nous reprenons ici dans les recommandations 3, 4 et 5), il semble qu'ils soient, dans les grandes lignes, pertinents et assez bien adaptés aux publics et profils des bénéficiaires du RSA manchois, en fonction de leurs difficultés et de leurs besoins. **Il sera cependant fondamental de veiller à une meilleure circulation des allocataires entre les différents types d'accompagnement et leurs multiples structures.** Il devrait par exemple être impossible qu'une personne au RSA depuis plus de 10 ans soit suivie en accompagnement professionnel, pensé et adapté pour ceux qui sont « proches de l'emploi ». À terme, **nous recommandons de mettre en place un système d'évaluation et de bilan, trimestriel ou annuel, à traiter obligatoirement pour chaque bénéficiaire, afin de s'assurer que son accompagnement correspond toujours à ses besoins et problèmes actuels,** en envisageant régulièrement la possibilité d'une réorientation.
- 2) **Mettre en place un plan de lutte contre la fracture numérique, destiné et adapté aux bénéficiaires du RSA de plus de 50 ans.** Il conviendrait en effet « d'aller chercher » systématiquement ces personnes en situation de fracture numérique, et non pas seulement de leur proposer des aides facultatives pour lesquelles elles ne se manifesteront très probablement pas. Beaucoup d'allocataires du RSA ne savent pas se servir d'une adresse courriel, d'un téléphone portable ou d'un ordinateur. **Il s'agirait de leur transmettre des compétences très basiques et accessibles,** en veillant à ne pas compliquer les séances d'initiation par l'utilisation d'un jargon, qui en a déjà perdu et démotivé certains lors de participations à des ateliers de formation au numérique. Apprendre à naviguer sur le site de la CAF, à faire ses déclarations trimestrielles, à consulter des annonces, ou encore à recevoir et envoyer des courriels sont de simples tâches que les bénéficiaires en situation de fracture numérique doivent maîtriser, ce qui améliorerait leur autonomie et faciliterait la vie et l'activité des référents. Nous avons été informés que 10 conseillers numériques ont été

déployés depuis plus de deux ans dans l'ensemble du département, pour accompagner individuellement et collectivement les bénéficiaires dans un apprentissage simplifié. Cependant, bien que l'action existe, les entretiens et les témoignages des professionnels ont fait ressortir que soit le dispositif n'est pas encore suffisant, soit les allocataires n'en sont pas assez informés, ou ne s'engagent que trop peu dans sa participation. Comme nous l'avons expliqué précédemment, il semble que les allocataires ne soient pas enclins à demander d'être aidés. Il conviendrait davantage d'aller vers eux pour cette démarche.

- 3) **Proposer un nouveau type d'accompagnement spécialement dédié aux entrepreneurs et aux professionnels déjà en activité qui touchent le RSA comme complément de revenus** : dans lequel tous les bénéficiaires concernés seraient placés, sans limite de durée dans le temps^z, et où les référents seraient pleinement formés pour répondre aux besoins de ce public (notamment en matière d'aides à la gestion d'entreprise et d'activités indépendantes). L'accompagnement BGE Normandie, qui a été mis en place en avril 2023 (pendant le déroulement de l'enquête), correspond à cette recommandation, qui vient ainsi appuyer la pertinence de cette mesure.
- 4) **Inclure davantage « d'accompagnement social » (aides aux démarches administratives) au sein des accompagnements professionnels**. Les plus insatisfaits de leur suivi sont en effet en accompagnement professionnel (souvent avec Pôle Emploi). Les bénéficiaires du RSA sont tous très touchés par la précarité et **même les plus « proches de l'emploi » et les plus « autonomes » ont besoin d'aides dites sociales, ne serait-ce que pour les assister et les faciliter dans leurs démarches administratives**. Être au RSA et ne pas être aidé socialement, c'est jongler constamment entre survie au quotidien, recherche d'emploi et pressions administratives multiples, ce qui peut très vite décourager pour la recherche d'emploi et favoriser un enfermement dans l'inactivité. En accompagnement social et socio-professionnel, les bénéficiaires sont soutenus pour effectuer leurs tâches administratives, ce dont ont également besoin ceux suivis en accompagnement professionnel. **Ceci pourrait être mis en place par la possibilité d'être suivi, de façon complémentaire et optionnelle, par un assistant social lorsque l'on est en accompagnement professionnel**. S'assurer d'une meilleure fluidité de circulation au sein des types d'accompagnement pourrait aussi partiellement aider à résoudre ce problème, par exemple en réorientant un bénéficiaire suivi en accompagnement professionnel qui a des problèmes de logement et a besoin d'aides dans sa démarche de demande de logement social vers un accompagnement socio-professionnel. Toutefois, comme expliqué précédemment, même les plus proches de l'emploi sont à même de rencontrer rapidement des difficultés nécessitant une aide aux démarches administrative, par la précarité qu'entraîne le fait même d'être allocataire du RSA.

^z L'accompagnement nommé « travailleurs indépendants » proposait déjà ce type d'accompagnement, mais pour une durée limitée de 2 ans.

- 5) **Inversement et proportionnellement, inclure davantage « d'accompagnement professionnel » au sein des autres accompagnements, particulièrement en socio-professionnel**, pour les bénéficiaires qui connaissent des freins surmontables pour leur retour à l'emploi. Il est en effet arrivé plusieurs fois, au cours des entretiens, d'entendre des personnes suivies en accompagnement socio-professionnel déclarer être aidées pour leurs tâches administratives, mais devoir se débrouiller toutes seules pour rechercher activement du travail au quotidien. Cette situation est aussi une cause fréquente d'insatisfaction de son accompagnement. **Cela pourrait être résolu par une suggestion de réorientation rapide de certaines personnes en accompagnement socio-professionnel, où les référents sont habitués à suivre des personnes ayant des freins importants pour le retour à l'emploi, vers l'accompagnement professionnel, lorsqu'elles ont levé une partie de ces freins** (par exemple lorsque les enfants d'une femme seule commencent leur scolarité). À nouveau, **s'assurer d'une meilleure fluidité de circulation entre les types d'accompagnement pourrait également être une des solutions propices.**
- 6) **Recruter et mettre à disposition des psychologues pour les bénéficiaires du RSA, surtout en accompagnement social et socio-professionnel.** Plusieurs référentes en accompagnement social expliquaient qu'il serait très utile et pertinent d'avoir des moyens pour embaucher au moins un psychologue dans leur structure d'accompagnement, qui serait sur place et que pourraient consulter les allocataires à la suite des rendez-vous avec les référents. Quelques bénéficiaires, notamment plusieurs femmes, ont également évoqué les difficultés d'avoir accès à un soutien psychologique. Certains ont des problèmes psychiques dont la gestion dépasse les compétences des référents.
- 7) À terme, aider à **améliorer la couverture des transports en commun dans le département, en visant notamment de multiplier les horaires de passages de certains bus et trains dans des petites communes et zones géographiquement isolées** (en proposant au moins un passage tôt le matin et en mi-journée, pouvant favoriser la mobilité et l'autonomie des femmes seules avec des enfants). En partie en raison de la ruralité du département, habiter dans la campagne, et de surcroît loin de la ville est un frein important pour un retour à l'emploi. **Une incitation à déménager vers la ville pour les bénéficiaires du RSA est discutable**, aussi bien en raison des faibles moyens dont ils disposent (frais de déménagement engendrés, difficultés à trouver un logement sans emploi...), que pour une question d'éthique. Il s'agira d'un sujet de discussion à aborder en interne pour le Département de la Manche.
- 8) Dans la mesure du possible, **tenter d'améliorer la qualité des accompagnements en réduisant le nombre de bénéficiaires suivis par un seul référent.** Suivre plus de 100 personnes pour un seul référent dans le cadre d'un accompagnement social (comme il l'a été raconté) ne permet par exemple pas de solliciter suffisamment les bénéficiaires, et participe à des situations dans lesquelles certains peuvent vite se

sentir abandonnés, alors même qu'ils n'ont généralement pas tendance à relancer leurs référents. Il serait selon nous pertinent de réaliser une évaluation afin que, selon les moyens dont dispose le département, un nombre maximum d'allocataires à suivre soit par référent soit fixé, en veillant à ce que celui-ci ne soit jamais dépassé.

- 9) **Développer les activités de groupe et les ateliers, en élargissant les zones géographiques dans lesquelles ils sont organisés et en incitant davantage à leur participation (en priorité pour les bénéficiaires suivis en accompagnement social).** Les ateliers en groupe, quelle que soit leur thématique, régulièrement proposés par les structures d'accompagnement sont très souvent jugés « inutiles », de même que leurs animateurs sont critiqués et remis en cause par les allocataires. Ils ont cependant une fonction très importante pour (re-)socialiser et lutter contre l'isolement ou la perte de motivation et de confiance en soi. D'après plusieurs professionnelles, les activités de groupe sont très fructueuses pour motiver les bénéficiaires à retourner vers l'activité. Elles ne sont cependant pas assez développées, ainsi que trop peu priorisées et considérées comparativement à l'accompagnement individuel. Il conviendrait également d'inciter davantage les personnes les plus isolées à participer à ces activités collectives (notamment les plus de 50 ans, grands précaires et certaines femmes seules avec des enfants, ou encore les personnes qui habitent loin des grandes villes, pour lesquelles se pose tout de même un problème de mobilité afin de s'y rendre).

Neuf recommandations au Département de la Manche, pensées à partir des résultats de l'étude



Illustration n° 2 : Neuf recommandations au Département de la Manche, pensée à partir des résultats de l'étude

Références

1. Dubet François et Véréttout Antoine, « Une réduction de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI ? ». *Revue française de sociologie*, 2001, 42-3, p. 407-436.
2. Vanlerenberghe Pierre, *RMI : Le pari de l'insertion - rapport de la Commission nationale du revenu minimum d'insertion*. Paris, La Documentation française, 1992.
3. Paugam Serge, « Entre l'emploi et l'assistance – Réflexion sur l'« insertion professionnelle » des allocataires du RMI ». *Travail et Emploi*, N°55 - 01/1993.
4. Dmitrijeva Jekaterina, Fremigacci Florent et L'Horty Yannick, « Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion ». *Revue d'économie politique*, 2015, 125, 475-498. <https://doi.org/10.3917/redp.254.0475>
5. Duvoux Nicolas, *L'autonomie des assistés – Sociologie des politiques d'insertion*. Paris, Presses universitaires de France, 2009.
6. Duvoux Nicolas, « Le travail vu par les assistés : éléments pour une sociologie des politiques d'insertion ». *Sociologie du travail*, 2010, vol.52, n°3.
7. Siguret Isabelle, « Caractéristiques des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs ». *Politiques sociales et familiales*, 2013, n° 113, p. 75-82.
8. Caisse des Allocations familiales, « Typologie des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs ». *L'essentiel*, 2013, n°141.
9. Cour des comptes, Chambres régionales & territoriales des comptes, « Entités et politiques publiques, 'Le revenu de solidarité active' ». Rapport public, thématique Évaluation de politique publique, Janvier 2022.
10. Pla Anne, « Les conditions de vie des allocataires du RMI ». Dans *RMI, l'état des lieux - 1988-2008*, sous la direction de Michèle Lelièvre et Emmanuelle Nauze-Fichet, Paris, La découverte, 2008.
11. Panoramas de la Drees, Rapport « Minima sociaux et prestations sociales, Ménages aux revenus modestes et redistribution ». Édition 2022.
12. De Montlibert Christian, *La violence du chômage*. Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2001.
13. Castel Robert, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation ». Dans *Face à l'exclusion, le modèle français*, sous la direction de Jacques Donzelot. Paris, Éditions Esprit, 1991, p. 137-168.
14. Castel Robert, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard, 1995.

15. Nicole-Drancourt Chantal, « Modes de socialisation et rapport à l'activité ». *Revue Française des Affaires Sociales*, 1992, n° 2, p. 67-70.
16. Eden Dov & Aviram Arie, « Self-efficacy training to speed reemployment: Helping people to help themselves ». *Journal of Applied Psychology*, 1993, 78, p. 352-360.
17. Herman Ginette, Desmette Donatienne et Dumont Valérie, Dans *L'insertion : défi pour l'analyse, enjeu pour l'action*. Sous la direction de George Lienard, Paris, Editions Mardaga, 2001.
18. Halford W. Kim & Learner E, « Correlates of coping with unemployment in young Australians ». *Australian Psychologist*, 1984, 19(3), p. 333-344.
<https://doi.org/10.1080/00050068408255439>
19. Warr Peter, *Work, unemployment, and mental health*. Oxford, Oxford University Press, 1987.
20. Jahoda Marie, « Work, employment and unemployment : Values, theories and approaches in social research ». *American psychologist*, 1981, 36, p. 184-191.
21. Rogues Martines, *Sortir du chômage : Un effet de réorganisation du système des activités*. Paris, Mardaga, 1995.
22. Althaus Virginie, Ladreyt Sébastien, Le Hénaff Yannick, Mezza Joëlle et Lhuillier Dominique, « Chômage et usages de substances psychoactives ». *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 2020, 22-1.
<https://doi.org/10.4000/pistes.6813>

Annexes

Le guide d'entretien construit et suivi pour l'enquête auprès des bénéficiaires du RSA manchois

Questions introductives

- Pouvez-vous vous présenter ?
- Pouvez-vous me présenter la ville dans laquelle vous habitez ?
- Et le Département de la Manche, comment me le présentez-vous ?

1. Accompagnement au sein du dispositif et difficultés rencontrées

- Parlez-moi de votre relation avec votre référent
- Pouvez-vous me parler de l'accompagnement dont vous bénéficiez ?
- Que pensez-vous de cet accompagnement ?
- En tant que bénéficiaire du RSA, pouvez-vous me parler des difficultés que vous rencontrez au quotidien ?
- Pouvez-vous me parler des ateliers de formation qui vous sont proposés ?
- Comment ont évolué vos relations depuis que vous êtes au RSA ? (Relances à prévoir : amicales, familiales, amoureuses)

2. Parcours (professionnel et/ou scolaire) et recherche d'emploi

- Pouvez-vous me parler de votre parcours ? Que faisiez-vous avant ?
- Comment avez-vous été amené à faire la démarche pour bénéficier du RSA ?
- Et comment avez-vous la demande ?
- Quels métiers voudriez-vous faire pour une reprise d'activité ?
- Comment se passe votre recherche d'emploi ? (Pouvez-vous me raconter comment vous faites pour chercher du travail ?)
- Quelles difficultés rencontrez-vous dans la recherche d'emploi ?
- Comment votre recherche d'emploi pourrait être facilitée ou améliorée ?
- Comment faites-vous face à ces difficultés ? Que pensez-vous pouvoir faire ?

3. Quotidien, activités quotidiennes et loisirs

- Parlez-moi de vos loisirs ? De vos hobbies ? Qu'est-ce que vous aimez faire pour vous détendre ?
- Quelles sont les activités que vous aimeriez pratiquer ?
- Lorsque vous souhaitez vous accorder du temps à vous-même ou vous faire plaisir, qu'aimez-vous faire ?
- Pouvez-vous me raconter comment se passent vos semaines ?

- Une journée normale, c'est quoi pour vous ?
- Comment vous occupez-vous ?

4. *Compétences (« talents ») et implicitement estime et image de soi, projets*

- Pourriez-vous me parler de vos talents ? Des choses dans lesquelles vous vous sentez doué ?
- Quelles sont les choses que vous avez faites et qui vont ont apporté de la satisfaction ?
- Et aujourd'hui, qu'est-ce qui vous apporte de la satisfaction ?
- Qu'est-ce que vous aimeriez pouvoir accomplir lors des trente prochaines années ?
- Et prochainement, dans un futur proche ?

5. *Santé*

- Si vous le voulez bien, pouvez-vous me parler de votre santé ?
- Si vous avez des problèmes de santé, pouvez-vous m'en parler ?
- Selon vous, qu'est-ce qui pourrait contribuer à améliorer votre santé ?

6. *Relations*

- Pouvez-vous me parler des personnes que vous fréquentez ?
- Qui voyez-vous au cours de vos journées ?
- Pouvez-vous me parler de vos amis ? (Relancer si besoin avec un autre mot que « amis »)
- En ce moment, qu'est-ce que vous faites avec vos amis quand vous les voyez ?
- Si vous le voulez bien, pouvez-vous me parler de votre famille ?
- Et les relations amoureuses ? (Si vous vous sentez d'en parler)

7. *Valeur travail et normes de société*

- Selon vous, qu'est-ce qui permet d'avoir une vie agréable ?
- Comment avez-vous l'impression d'être considéré par les autres en ce moment ?
- Selon vous, peut-il y avoir des avantages à être au RSA plutôt qu'à travailler 35h par semaine ? (Question fermée afin de ne pas poser une question maladroite et potentiellement hors-sol du type « quels sont les avantages d'être au RSA ? »)
- Que pensez-vous de l'idée que « le travail donne du sens à la vie » ?
- Certains parlent de la « fin du travail » et de l'instauration d'un revenu universel : soit un salaire mensuel versé sans condition et sans contrepartie. Que pensez-vous de cette idée ?

Questions de clôture

- Voulez-vous aborder un point qui n'a pas été évoqué jusqu'ici ?
- Avez-vous des choses à rajouter ?
- Aimeriez-vous faire passer un message (entièrement anonyme) au Département de la Manche et aux services d'accompagnement ?

Les 50 critères d'échantillonnage ayant servi à sélectionner les bénéficiaires interrogés au cours de l'enquête

Parmi les bénéficiaires listés comme des « nouveaux entrants », au RSA depuis moins de 24 mois

- 1) Femme en accompagnement professionnel, grande ville (Avranches)
- 2) Femme en accompagnement professionnel, grande ville (Cherbourg)
- 3) Femme en accompagnement professionnel, petite commune (arrondissement de Coutances)
- 4) Femme en accompagnement professionnel, petite commune (arrondissement de Avranches)
- 5) Femme en accompagnement professionnel, petite commune (arrondissement de Cherbourg)
- 6) Femme en accompagnement social, grande ville (Saint-Lô)
- 7) Femme en accompagnement social, grande ville (Granville ou Coutances)
- 8) Femme en accompagnement social, petite commune (arrondissement de Saint-Lô)
- 9) Femme en accompagnement social, petite commune (arrondissement de Cherbourg)
- 10) Femme en accompagnement social, petite commune (arrondissements de Avranches et Coutance)
- 11) Femme en accompagnement socio-professionnel, grandes villes (Saint-Lô, Granville)
- 12) Femme en accompagnement socio-professionnel, grande ville (Cherbourg)
- 13) Femme en accompagnement socio-professionnel, grande ville (Cherbourg)
- 14) Femme en accompagnement socio-professionnel, petite commune (arrondissements de Saint-Lô et d'Avranches)
- 15) Femme en accompagnement socio-professionnel, petite commune (arrondissement de Coutances et de Cherbourg)
- 16) Homme en accompagnement professionnel, grande ville (Cherbourg)
- 17) Homme en accompagnement professionnel, grande ville (Saint-Lô)
- 18) Homme en accompagnement professionnel, grande ville (Granville et Coutances)
- 19) Homme en accompagnement professionnel, petite commune (arrondissement de Cherbourg)
- 20) Homme en accompagnement professionnel, petite commune (arrondissement de Avranches)
- 21) Homme en accompagnement professionnel, petite commune (arrondissements de Coutances et de Saint-Lô)
- 22) Homme en accompagnement social, grande ville (Cherbourg)
- 23) Homme en accompagnement social, grande ville (Saint-Lô, Granville)
- 24) Homme en accompagnement social, grande ville (Coutances, Avranches)
- 25) Homme en accompagnement social, petite commune

(arrondissement de Saint-Lô)

26) Homme en accompagnement social, petite commune
(arrondissement de Avranches)

27) Homme en accompagnement social, petite commune
(arrondissements de Coutances et de Cherbourg)

28) Homme en accompagnement socio-professionnel, grande ville (Saint-Lô)

29) Homme en accompagnement socio-professionnel, grande ville
(Coutances)

30) Homme en accompagnement socio-professionnel, petite commune
(arrondissement de Coutances)

31) Homme en accompagnement socio-professionnel, petite commune
(arrondissement de Avranches)

32) Homme en accompagnement socio-professionnel, petite commune
(arrondissements de Saint-Lô et Cherbourg)

Parmi les bénéficiaires au RSA depuis plus de 24 mois

33) Femme en accompagnement professionnel, grande ville (Cherbourg, St Lo)

34) Femme en accompagnement professionnel, petite commune (tout arrondissement au hasard)

35) Femme en accompagnement social, grande ville (Cherbourg)

36) Femme en accompagnement social, grande ville (Avranches)

37) Femme en accompagnement social, grandes villes (Saint-Lô, Carentan les Marais)

38) Femme en accompagnement social, petite commune
(arrondissements de Saint-Lô et Coutances)

39) Femme en accompagnement social, petite commune (arrondissement de Avranches)

40) Femme en accompagnement social, petite ou moyenne¹ commune
(arrondissement de Cherbourg)

41) Femme en accompagnement socio-professionnel, grande ville
(Cherbourg, Coutances, Granville)

42) Femme en accompagnement socio-professionnel, petite commune
(tout arrondissement au hasard)

43) Homme en accompagnement professionnel, grande ville (Saint-Lô, Cherbourg, Granville)

44) Homme en accompagnement professionnel, petite commune (tout arrondissement au hasard)

45) Homme en accompagnement social, grande ville (Avranches)

46) Homme en accompagnement social, grande ville (Granville)

47) Homme en accompagnement social, petite commune ou autre ville
(arrondissement de Cherbourg et de Coutances)

48) Homme en accompagnement social, petite commune
(arrondissement de Saint-Lô)

49) Homme en accompagnement social, petite commune
(arrondissement de Avranches)

50) Homme en accompagnement socio-professionnel, grande ville
(Cherbourg)

51) + Accompagnement « orientation »^{AA}

^{AA} Aucun entretien n'a pu être réalisé pour ce critère d'échantillonnage, car aucun des quatre contacts lui correspondant qui nous ont été transmis par le Conseil départemental de la Manche ne s'est rendu disponible pour effectuer un entretien. Les bénéficiaires listés en « orientation » étaient en attente de leur premier rendez-vous, à la suite duquel est déterminé le type d'accompagnement vers lequel ils seront dirigés.